

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

276

DT1

Projet de parc éolien Massif du Sud

6211-24-023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD
PAR SAINT-LAURENT ÉNERGIES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 décembre 2010 à 19h 00
Centre communautaire
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
 M. MARIO LABRIE..... 13
 GROUPE DES ORNITHOLOGUES DE BEAUCE-ETCHEMIN 15
 Mme Francine Lavoie
 Mme LINE L. COULOMBE 16
 M. STÉPHANE GINGRAS..... 18
 Mme ANDRÉE POULIN..... 19
 SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA..... 21
 M. Sylvain Archambault
 CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN..... 23
 M. François Duchesneau
 Mme FRANCINE ALLARD..... 24
 M. GERMAIN CHABOT 26
 M. JEAN-PIERRE CHABOT 27
 RÉSEAU DES MONTAGNES 28
 M. Alain Chabot
 Mme JOHANNE LABBÉ 30
 NATURE QUÉBEC 33
 M. Charles-Antoine Drolet
 REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX 35
 M. Frédéric Bussière
 POURVOIRIE SAFARI ET RANCH MASSIF DU SUD..... 36
 Mme Raymonde Garant
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 38
 SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC.
 M. Stéphane Boyer
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 Mme ARIANE GOUPIL ET M. STEEVE LAPOINTE..... 50
 M. CHRISTIAN SIMARD..... 58
 M. ALAIN CHABOT 67

M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE.....	81
M. MARIO LABRIE.....	89
M. JEAN BÉDARD	93
Mme MIREILLE BONIN	99
M. CHRISTIAN LAFLAMME	107

**SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2010
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc.

10 Bienvenu également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la Webdiffusion en mode audio et en direct.

15 Je me présente, François Lafond, et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

Je serai secondé par le commissaire John Haemmerli.

20 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

25 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 28 octobre 2010. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

30 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc., et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

35 Et c'est signé Pierre Arcand.

40 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

45 Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et recueillir l'opinion des personnes intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

50 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

55 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

65 C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

75 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet, de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec. Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la Commission d'enquête débute aujourd'hui le 13 décembre et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 12 avril 2011.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources

invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

85 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

90 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et la Commission siègera au fur et à mesure de ses besoins. L'objectif de cette première partie vise à compléter l'information sur le projet.

95 Elle donne la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

100 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets. La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du lundi 24 janvier prochain.

105 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Lyne Boutin qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

110 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 20 janvier 2011 à midi (12 h).

115 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet; ces trois (3) options sont donc possibles. Ensuite, faites-le savoir à la coordonnatrice au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le lundi 10 janvier 2011.

120 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse. La Commission compte recevoir

les réponses dans un délai de vingt-quatre (24) ou quarante-huit (48) heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

125

De plus, tous les documents relatifs au dossier peuvent être consultés dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

130

Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

135

Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle! Au centre, face à vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, la table de l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur; et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

140

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

145

Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le commissaire Haemmerli, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

150

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

155

Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur, pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question. Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

160

Les personnes qui suivent nos travaux par Internet pourront également poser des questions par courriel au cours de l'audience publique. Deux (2) questions par jour par adresse courriel seront acceptées.

165 La Commission ne traitera que les questions qui permettront de compléter l'information déjà fournie dans la documentation déposée lors de présentations du promoteur, de personnes-ressources, d'experts invités ou autres, qu'elle jugera nécessaire à son analyse aux fins de son mandat d'enquête. La Commission priorisera les questions des participants présents à l'audience.

170 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de quarante-huit (48) heures, alors que celles ne nécessitant pas un tel traitement devront l'être dans une période de vingt-quatre (24) heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

175 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au plus tôt ou même au moment de sa demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

180 Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

185 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

190 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

195 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens, et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! À ma gauche, les analystes, monsieur Rafael Carvalho et monsieur Yvon Deshaies qui est à l'arrière, qui est remplacé par madame Julie Olivier, mais strictement pour le temps des diapos; à l'arrière de la

200 salle, la conseillère en communication, madame Julie Olivier qui va retrouver sa place tantôt; et la coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin.

Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie.

205 À la technique, Richard Grenier, responsable, et Michel Filteau, technicien du son.

J'invite le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, monsieur Stephen Cookson.

210 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Bon, je vais en premier présenter l'équipe à la table ici! À ma droite, Stéphane Boyer qui est le directeur général de Saint-Laurent Énergies; à ma gauche, monsieur François Tremblay qui est consultant en environnement pour Saint-Laurent Énergies; moi-même, je suis Stephen Cookson, directeur de projet pour le projet au Massif du Sud.

On présentera le reste de l'équipe suite à la présentation générale.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cookson.

Maintenant, j'ai le plaisir de vous présenter les personnes-ressources.

225 Donc je vais commencer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le porte-parole, monsieur Denis Talbot. Bonsoir monsieur Talbot!

PAR M. DENIS TALBOT:

230 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Alors oui, Denis Talbot, j'agirai à titre de porte-parole, je suis coordonnateur des projets énergétiques à la Direction des évaluations environnementales.

235 Ce soir, je suis accompagné d'Hélène Desmeules qui est chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales; Hélène pourra répondre également à certaines questions.

Il y a également présent dans la salle ce soir monsieur François Brassard, du Service des aires protégées de la Direction du patrimoine écologique et des parcs; monsieur Brassard va être ici ce soir et demain soir.

240 Il y a également, je vous signale qu'il y a François Godin, du Centre d'expertise hydrique du Québec pour les questions touchant l'hydrologie, qui pourra être présent aux sessions de mardi et mercredi p.m.

245 Demain, il y a monsieur Mario Dessureault de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, qui pourra être présent pour répondre aux questions concernant le climat sonore, en après-midi mercredi.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Merci monsieur Talbot.

Maintenant, je vais aller du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Louis Madore.

255 **PAR M. LOUIS MADORE:**

260 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Bon, je serai accompagné, moi, de mon côté, d'une équipe de quatre (4) experts qui sont dans la salle soit: monsieur Normand Latour à la Direction de l'expertise, au ministère des Ressources naturelles et Faune; il y a aussi le chef de l'Unité de gestion Beauce-Appalaches, monsieur Richard Bilodeau qui est aussi dans la salle; de la Direction de production électrique, monsieur Mathieu Roy dans la salle également; et du directeur des affaires régionales Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches qui est dans la salle, et aussi pour répondre à certaines questions concernant notre ministère.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Madore.

270 Je vais aller voir Environnement Canada, monsieur Claude Abel, porte-parole.

PAR M. CLAUDE ABEL:

275 Bonsoir messieurs. Je suis ce soir accompagné de monsieur Marc Dionne du Service canadien de la faune, qui est analyste au Service canadien de la faune et aux évaluations environnementales, ainsi que monsieur Yves Aubry qui est biologiste au suivi des populations et aussi spécialiste de la grive de Bicknell. Ils seront là, avec moi, pour les prochains jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Merci monsieur Abel.

Deuxième table, à l'arrière, d'Hydro-Québec, monsieur Louis-Philippe Mendes, c'est bien ça?

285

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

290

Est-ce que vous êtes accompagné de quelques personnes, monsieur Mendes?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

295

Dans la salle, il y a madame Charlotte Sutton qui est en relations avec le milieu. Donc une conseillère en relations avec le milieu qui suit le projet depuis le début.

300

Donc moi, je suis délégué commercial à la Direction approvisionnement énergétique, puis donc, c'est l'équipe qui lance l'appel d'offres puis qui, finalement, signe les contrats avec le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

305

Parfait, merci.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Simon Arbour.

PAR M. SIMON ARBOUR:

310

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Pour ma part, je suis épaulé par l'équipe de l'Institut national de santé publique, qui sont pas ici présents ce soir mais pourront m'aider pour compléter l'expertise sur les différentes questions, notamment par rapport au bruit et aux impacts sociaux.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Arbour.

MRC de Bellechasse, monsieur Gaétan Patry.

320

PAR M. GAÉTAN PATRY:

Oui, bonsoir. Moi, je suis accompagné de monsieur Clément Fillion, directeur général de la MRC, et de monsieur Hervé Blais – là, je le vois pas, là, mais normalement il serait supposé être dans la salle.

325

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Patry.

330

La MRC des Etchemins, monsieur Yvon Lacombe.

PAR M. YVON LACOMBE:

Bonsoir. Moi, je suis accompagné de monsieur Fernand Heppell, directeur général à la MRC, et monsieur Hector Provençal, préfet de la MRC également.

335

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lacombe. Maintenant, je vais continuer avec chacun d'entre vous à savoir si vous avez déposé des documents.

340

Donc monsieur Talbot?

345

PAR M. DENIS TALBOT:

Oui, à la demande de la Commission, certains documents ont été déposés concernant le climat sonore.

350

Il y a la Note d'instructions 98-01.

Il y a également un document qui s'appelle "Le bruit communautaire au Québec" qui concerne davantage les normes à utiliser pendant les périodes de construction.

355

Également, j'ai déposé des sommaires de suivi de parcs éoliens en opération au Québec; ça fait plusieurs années que c'est des conditions qui sont exigées dans le décret, et puis on commence à en avoir plusieurs.

360 Par exemple Baie-des-Sables, on a eu trois (3) ans, on a trois (3) rapports qui est intégré dans un seul rapport; Parc éolien de L'Anse-à-Valleau, il y a deux (2) rapports de suivi de deux (2) années distinctes; et on en a reçu un également du Parc éolien de Carleton.

Et l'ensemble de ces documents-là ont été déposés en neuf (9) copies à l'arrière.

365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Maintenant, monsieur Madore, de votre côté.

370 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Oui, on a une série de documents tels que demandés, notamment en ce qui a trait à la détermination du statut de la grive de Bicknell, il y a un document de déposé à l'arrière en neuf (9) copies, évidemment, plus copie électronique.

375 La ligne directrice pour la conservation de l'habitat faunique, ça a aussi été déposé.

Le "Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État".

380 Le "Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères, Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public".

On a aussi l'étude sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur le paysage.

385 On a l'analyse territoriale, volet éolien, pour la région de la Chaudière-Appalaches.

On a aussi un document qui réfère à l'élaboration ou la cartographie de l'habitat de la grive qui a été déposé.

390 Ça fait le tour des documents qui ont été déposés à l'arrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Madore.

395 Monsieur Abel, de votre côté.

PAR M. CLAUDE ABEL:

400 Il y a pas d'autres documents autres que ceux qui ont déjà été déposés précédemment.

Toutefois, pour les besoins d'une présentation, il se peut qu'il y ait une carte qui soit déposée ultérieurement, dont on a les copies nécessaires.

405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Abel.

Ici à l'arrière, monsieur Mendes, avez-vous des documents que vous avez déposés?

410

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

Nous avons déposé en neuf (9) copies une carte du tracé de la ligne cent vingt (120) kV.

415 Puis également le cadre de référence pour l'aménagement des parcs éoliens en milieu agricole et forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 D'accord.

Maintenant, de votre côté, monsieur Arbour, avez-vous des documents que vous avez déposés?

425 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, à votre demande, j'ai déposé le document "Éoliennes et santé publique: synthèse des connaissances", en neuf (9) copies, et également en format électronique.

430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

Monsieur Patry.

435

PAR M. GAÉTAN PATRY:

Oui, l'extrait du schéma d'aménagement.

440 Le Règlement constituant le Parc régional du Massif du Sud.

L'entente avec la municipalité de Saint-Philémon, dans le contexte de l'appel d'offres des projets communautaires.

445 Les cartes du Parc régional du Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Patry.

450 Monsieur Lacombe.

PAR M. YVON LACOMBE:

455 C'est exactement les mêmes documents, en fait, on a demandé la même chose aux MRC.

Je sais pas si on avait dit aussi les ententes générales et ententes d'allégation sur les terres publiques pour le parc régional, il y a ça aussi.

460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, bien merci beaucoup.

465 Maintenant, je vais aller voir du côté du promoteur, monsieur Cookson, les documents qui ont été déposés de votre part.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

470 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, je vais demander à François Tremblay, consultant en environnement, pour faire notre liste.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

475

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

480 On a déposé l'addenda, c'est-à-dire le volume 10 de l'étude d'impact, qui regroupe l'ensemble de la cartographie refaite avec la nouvelle configuration, en fait, tous les détails qui étaient demandés sur les nouveaux chemins; les détails sur les milieux humides sont inclus dans ce nouveau volume là, la même façon que les nouvelles localisations pour certaines éoliennes.

485 Nous avons également déposé l'avis technique concernant l'habitat de la grive de Bicknell qui datait de juin 2010.

Des simulations visuelles qui ont été faites additionnellement ont été déposées également dans ce volume-là, c'est-à-dire le volume 10.

490 La version révisée du chapitre 5 qu'on annonçait précédemment est incluse dans le volume 10 également.

Nous avons déposé deux (2) présentations sur le climat sonore, donc vulgarisées.

495 Et finalement, nous avons également déposé un tableau détaillant les coûts d'aménagement du projet du parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 Merci monsieur Tremblay.

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
MARIO LABRIE**

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

510 J'invite maintenant les requérants à présenter leur demande d'audience publique et à lire leur requête.

Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique.

515 Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

J'invite maintenant monsieur Mario Labrie, s'il vous plaît, à bien vouloir s'avancer à l'avant de la salle.

Bonsoir monsieur Labrie.

520

PAR M. MARIO LABRIE:

Bonsoir. Alors je suis un citoyen de Lac-Etchemin, paroisse voisine de Saint-Luc, donc en même temps du Parc régional du Massif du Sud. Donc c'est à titre de citoyen de Lac-Etchemin et aussi d'amant de la nature, je suis un usager du parc, je possède ma carte saisonnière et je fréquente le parc en toute saison.

525

Et aussi à titre d'ornithologue amateur, j'ai travaillé, entre autres, dans le parc comme bénévole pour le Service canadien de la faune depuis la découverte de la grive de Bicknell, soit depuis 2005. Donc c'est pour ces différents motifs que je fais cette demande d'audience publique.

530

Donc considérant que le mégaprojet éolien comptant soixante-quinze (75) éoliennes – ce qui, à mon sens, est beaucoup trop gros – aura des conséquences majeures, voire catastrophiques, sur les habitats les plus fragiles de ce parc, soit les zones de plus de sept cents mètres (700 m) d'altitude;

535

Et considérant l'impact majeur qu'aura un tel projet sur la rétention hydrique de ces sommets, qui est aussi un indice de la présence de la grive de Bicknell selon mes constatations, et de l'impact sur la qualité de l'eau des rivières qui y prennent leur origine, tout particulièrement la rivière Etchemin et la Daaquam;

540

Donc je demande qu'il y ait audience publique afin que puissent s'exprimer les gens qui ont à coeur la valeur unique de ce parc, et qui tiennent à la préservation de son intégrité, afin de sauvegarder sa biodiversité et d'en faire profiter les générations qui nous succéderont. Merci.

545

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Labrie.

550

555

GROUPE DES ORNITHOLOGUES DE BEAUCE-ETCHEMIN

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Madame Francine Lavoie.

Bonsoir madame.

PAR Mme FRANCINE LAVOIE:

565

Bonsoir monsieur le Président. Moi, j'interviens à titre de présidente du Club d'ornithologie de Beauce-Etchemin, et également comme utilisatrice du parc.

570

Considérant que le mégaprojet éolien comptant soixante-quinze (75) éoliennes aura des conséquences majeures, voire catastrophiques, sur l'habitat, particulièrement tout ce qui est situé en haut de sept cents mètres (700 m), d'une espèce d'oiseau qui est classée vulnérable au niveau provincial, la grive de Bicknell;

575

Considérant que ce mégaprojet risque d'affecter plusieurs autres espèces d'oiseaux telles que le tétras d'Amérique, la paruline rayée et le bruant fauve, espèces pour lesquelles le massif représente probablement le site de nidification le plus important, voire le seul dans certains cas, de la région de Beauce-Etchemin;

580

Considérant qu'il n'existe aucun parc national ni provincial entre le Parc Frontenac et celui du Bic, et que le seul parc régional important dans cette immense région est justement celui du Massif du Sud, lieu de prédilection pour les ornithologues de la région et de l'extérieur, pour les amateurs de nature également;

585

Je demande que se tiennent des audiences publiques afin d'éviter de prendre une décision qui causera des dommages irréparables à un joyau unique dans la grande région de Beauce-Etchemin, sans que tous ceux qui le désirent puissent exprimer leur opposition à ce projet. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

590

Merci madame.

595

LINE L. COULOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Madame Line L. Coulombe, s'il vous plaît.

Bonsoir madame Coulombe.

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

605 Bonsoir. Moi, c'est à titre de résidente de Saint-Magloire de Bellechasse, paroisse qui est impactée par le projet.

610 J'ai écrit au ministre, je demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs la tenue d'audiences publiques pour évaluer en profondeur le projet en titre.

615 Je suis résidente d'une des quatre (4) municipalités touchées par ce projet, et je suis très inquiète des impacts environnementaux que ce projet industriel fera dans le Massif du Sud.

Depuis plus de trente (30) ans, ma famille et moi parcourons les parcs nationaux, provinciaux et fédéraux, donc nous sommes à même de constater les efforts que font nos gouvernements pour conserver, protéger et faire découvrir nos plus beaux coins de pays.

620 Nous avons la chance d'avoir près de chez nous le Massif du Sud que nous utilisons pour toutes sortes d'activités récréatives telles que la marche, le vélo, la raquette, le ski, le camping, observation d'oiseaux, et photos.

625 Nous avons un joyau de la nature dont plus d'un million (1 M) de citoyens peuvent découvrir et utiliser tout au long de l'année, et là, nous risquons de le faire détruire par un mégaprojet éolien.

630 Loin d'être contre l'énergie éolienne, je suis une environmentaliste depuis plus de trente-cinq (35) ans, mais je considère que ce projet aura des impacts majeurs et irréversibles sur la faune et la flore du Massif du Sud. C'est un site si exceptionnel qu'il mériterait une protection contre tout développement industriel qui pourrait détruire cette nature si fragile.

Le Québec a besoin d'augmenter les réserves de biodiversité et les aires protégées, et notre région n'a aucunement atteint les objectifs que vous vous êtes fixés. Il vous faut évaluer tous les impacts environnementaux que ce projet aura sur le réseau hydrique, faunique et sur la flore. C'est

635 un endroit privilégié pour le récréotouristique et un parc industriel de soixante-quinze (75) éoliennes
fera mourir le tourisme dans la région.

640 Les audiences publiques permettront aux gens de s'informer, de s'exprimer et de vous
démontrer leurs craintes face à ce projet. La sauvegarde de ce site exceptionnel est à mon avis
essentielle, pour que les générations futures aient eux aussi la chance d'en bénéficier.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Merci madame.

Vous vouliez également lire celle de votre mari, si j'ai bien compris?

PAR Mme LINE L. COULOMBE:

650 Oui, celle de mon conjoint, Yvon Coulombe, aussi résident de Saint-Magloire.

Monsieur le ministre, je demande au ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs la tenue d'audiences publiques pour évaluer le projet en titre.

655 Je suis résident de Saint-Magloire, l'une des quatre (4) municipalités touchées par ce projet,
et j'ai beaucoup de questionnements et de raisons de penser que ce projet industriel éolien aura
des impacts majeurs dans le Massif du Sud. L'altération d'un paysage exceptionnel sera le
premier impact visible que nous, les résidents de Bellechasse-Etchemin, aurons à subir.

660 Les impacts cumulatifs suite aux travaux de déboisement, à la construction de chemins
d'accès pour l'implantation des soixante-quinze (75) éoliennes dans nos montagnes, auront des
répercussions sur une biodiversité exceptionnelle qui se retrouve au Massif du Sud.

665 J'aimerais que votre organisme fasse lui-même les enquêtes sur les impacts suivants: le
ruissellement des cours d'eau qu'occasionnera le déboisement d'autant de superficie de terrain et
les chemins et traverses sur les trois (3) plus grandes rivières de notre région; dévaluation des
propriétés près d'un parc éolien; impacts à prévoir sur les activités de chasse et le récréotourisme;
étude sur les vieux peuplements que le massif offre; perte d'habitats pour une faune et une flore
fragile; impacts sur la santé de vivre près d'un parc éolien.

670 Ce ne sont que les principaux questionnements que j'ai au sujet de ce projet, et je considère
qu'il doit être étudié et avoir vos données d'étude d'impact et non celles du promoteur, car ayant
été à la première séance d'information du BAPE, j'ai pu constater des irrégularités ou des
omissions provenant du promoteur sur sa façon de faire l'étude, et surtout sur les résultats donnés.

675 Le gouvernement a le devoir de tout mettre en oeuvre pour la protection de ce site
exceptionnel et d'y faire ses propres études en se référant aux pays qui ont une plus grande
expérience que nous dans le développement éolien.

680 Nous sommes rendus, citoyens et gouvernement, à faire des choix environnementaux le
plus juste possible et où la planète a besoin d'être protégée lorsque nous pouvons le faire. Ce
n'est plus un choix de société mais un devoir planétaire.

685 Les audiences publiques permettront de faire la lumière sur ce projet, et de permettre aux
gens de s'informer, de s'exprimer et de vous démontrer leurs craintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, madame Coulombe.

690

STÉPHANE GINGRAS

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Monsieur Stéphane Gingras.

Bonsoir monsieur Gingras.

700

PAR M. STÉPHANE GINGRAS:

Bonsoir monsieur le Président. Moi, je suis citoyen de Lévis et grand utilisateur du Parc et
du Centre de ski du Massif du Sud.

705

La présente est pour demander que le BAPE tienne des audiences publiques dans le
dossier du projet éolien du Massif du Sud.

710

Je suis citoyen de Lévis et je trouve que l'installation de soixante-quinze (75) éoliennes de
cent vingt-cinq mètres (125 m) de haut, ainsi que soixante-cinq kilomètres (65 km) de routes en
plein parc naturel est une aberration et une insulte aux gens de Chaudière-Appalaches. Les gens
de ma ville sont parmi les plus grands utilisateurs du Massif du Sud et ce sont aussi, probablement,
les moins bien informés de ce qui se trame dans le parc.

715 En effet, des centaines, sinon des milliers de Lévisiens sont des utilisateurs du parc et la plupart à qui je parle du projet éolien n'en savent que très peu, sinon rien du tout. Ce parc est du domaine public et appartient donc à tous les Québécois et pour le bénéfice de tous les Québécois.

720 De façon incompréhensible, des gens ont cru que le Massif du Sud était à prendre, alors que c'est le site récréotouristique numéro 1 dans notre région, cent vingt mille (120 000) jours d'activités par année. C'est aussi un des plus beaux parcs de la grande région de Québec, sinon du Québec.

725 Nous y pratiquons la randonnée pédestre, le vélo de montagne, l'équitation, le ski de fond, le ski alpin, la raquette, la motoneige et le quad; il y a de tout, pour tous. C'est notre petit coin de paradis où la nature sauvage règne en maître, où l'on croise l'orignal, le chevreuil, l'ours et quantité innombrable d'oiseaux, de poissons et de batraciens.

730 Pour nous, gens de la Rive-Sud de Québec, le site du Massif du Sud, avec son parc naturel et son centre de ski, sont l'équivalent du Mont-Sainte-Anne et du Parc de la Jacques-Cartier pour les gens de Québec, et tout ça ici, en un seul et même endroit. Parlez seulement de mettre des éoliennes sur les sommets entourant la vallée de la Jacques-Cartier et vous verrez la réaction des gens.

735 Alors il n'y a qu'une solution, c'est que le parc régional actuel cède sa place à une aire protégée reconnue officiellement, lui accordant ainsi le statut que mérite cet endroit unique et exceptionnel pour toute la population de Chaudière-Appalaches.

S'il vous plaît, je vous demande donc de tenir des audiences publiques sur le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Merci, monsieur Gingras.

745

ANDRÉE POULIN

PAR LE PRÉSIDENT:

750 Madame Andrée Poulin.

Bonsoir madame Poulin.

PAR Mme ANDRÉE POULIN:

755 Bonsoir monsieur le Président. Alors la lettre qu'on a demandée, c'est moi et mon conjoint, Stéphane St-Laurent. On est des résidents de la municipalité de Buckland et on a fait une demande d'audience publique en ce sens.

760 Nous sommes des résidents de la municipalité de Buckland et propriétaires d'un chalet situé sur la route 216, à proximité de la zone d'étude pour implantation d'un parc éolien au Massif du Sud.

765 Notre demande d'audience publique est motivée parce que nous craignons que ce projet menace notre qualité de vie, la quiétude de notre milieu, notre santé, la valeur résiduelle de notre propriété, nos paysages magnifiques, et la biodiversité.

770 Les impacts d'implantation de soixante-quinze (75) éoliennes, plus particulièrement les effets sonores, infrasons et visuels, nous semblent plus importants et négatifs que le prétend le promoteur.

775 Il y a également la hantise, monsieur le Président, de vivre avec l'idée que – un peu comme le projet s'est installé – avec l'idée que tout à coup, l'un de nos voisins, par la suite, décide de succomber à une quelconque tentation de signer avec un autre promoteur pour l'installation d'une éolienne sur son terrain.

780 Ce serait une catastrophe, une bonne raison de faire des cauchemars, puisqu'il n'y a aucune garantie que d'autres éoliennes ne voient pas le jour à la suite de ce projet dans le parc ou aux alentours de nos résidences. Devons-nous nous contraindre à vivre avec cette incertitude? Tout cela met un frein, vous le comprendrez, à tous nos projets d'investissements.

785 On pense que ce projet n'a pas de place près des lieux habités. De plus, nous sommes des usagers du parc et nous pensons qu'un projet industriel de soixante-quinze (75) éoliennes est incompatible avec la vocation récréotouristique, la conservation de la biodiversité et surtout la quiétude du milieu naturel du parc.

790 Nous le fréquentons et il est fréquenté aussi par de nombreux touristes, justement pour son écosystème exceptionnel, la richesse de sa biodiversité, pour ses paysages magnifiques, la qualité de l'air et de l'eau, la quiétude des lieux et sa localisation à seulement quarante-cinq (45) minutes de grands centres urbains.

 Nous ne sommes pas convaincus non plus que ce projet éolien soit un levier économique et un important créateur d'emplois pour notre région. Mais nous pensons qu'il rentre en concurrence

795 directe avec la valeur touristique des lieux, menace des emplois qui dépendent du tourisme, freine le développement immobilier résidentiel, des hébergements de touristes et des résidences secondaires.

Il y a beaucoup plus de risques d'impacts négatifs à long terme sur l'industrie touristique suite à la perte du cadre naturel du Parc du Massif du Sud à notre avis.

800 Pour toutes ces raisons, nous demandons une audience publique à propos du projet éolien au parc, et dans une perspective de développement durable, nous suggérons que le projet de création d'une aire protégée tel que proposé par Nature Québec et le RésEAU des montagnes, soit également considéré comme projet de développement du Parc du Massif du Sud. Merci beaucoup.

805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, madame Poulin.

810

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Sylvain Archambault.

PAR M. SYLVAIN ARCHAMBAULT:

820 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je représente la Société pour la nature et les parcs du Canada, la SNAP, un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à coeur la sauvegarde des espaces naturels. Nous sommes présents dans l'ensemble du Canada, et au Québec depuis une dizaine d'années.

825 La SNAP a comme mission de protéger notre patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées sur les terres publiques, tout en s'assurant de la bonne gestion des aires protégées existantes.

830 Notre objectif, en déposant cette demande d'audience, n'est pas de nous opposer à la filière éolienne, un choix énergétique sensé, lorsqu'il est mis en oeuvre en respectant les populations locales, en respectant l'intégrité des paysages, et en minimisant les impacts sur les écosystèmes.

835 Ce n'est manifestement pas le cas avec le projet de Saint-Laurent Énergies où le parc éolien se superpose, en presque totalité, avec un projet de réserve de biodiversité, rendant ce projet d'aire protégée caduc.

840 Le Québec a fait des bonds de géant depuis 2002 dans la protection de son territoire, et le pourcentage global d'aires protégées atteint maintenant huit virgule treize pour cent (8,13 %). Toutefois, la région administrative de Chaudière-Appalaches n'a pratiquement fait aucun gain depuis dix (10) ans; son territoire protégé n'est toujours que de deux virgule neuf pour cent (2,9 %), bien en deçà de la moyenne québécoise, plus de quatre (4) fois moins que l'objectif gouvernemental de douze pour cent (12 %) pour 2015.

845 Un projet de réserve de biodiversité a été présenté par RésEAU des montagnes, et c'est une bouffée d'air frais pour la conservation régionale. Cette aire protégée accorderait une protection essentielle à l'habitat de la grive de Bicknell, une espèce menacée au niveau canadien, tout en protégeant de rares exemplaires de sapinière à oxalide, un écosystème forestier particulièrement rare.

850 La réserve de biodiversité pourrait agir efficacement comme zone tampon autour de la toute petite Réserve écologique Claude-Mélançon, une aire protégée d'à peine cinq virgule trois kilomètres carrés (5,3 km²), qui est un témoin scientifique pour les générations futures d'un exemplaire représentatif des écosystèmes locaux.

855 Finalement, la réserve de biodiversité viendrait consolider les activités récréotouristiques du Parc régional du Massif du Sud, un territoire dont le niveau de protection est actuellement extrêmement faible.

860 Parmi les effets potentiels du projet éolien sur le territoire du Massif du Sud, nous pouvons mentionner une importante fragmentation des écosystèmes forestiers, suite à la construction de quarante-deux kilomètres (42 km) de nouveaux chemins, l'élargissement de vingt (20 km) autres kilomètres. La fragmentation des écosystèmes forestiers est une des causes majeures de la dégradation des habitats et de la perte de biodiversité.

865 Une augmentation du ruissellement, à cause des activités de déboisement périphériques aux éoliennes, et la construction de chemins; une augmentation subséquente des phénomènes d'érosion des sols; un important impact sur l'habitat de la grive de Bicknell, une espèce menacée à l'échelle canadienne; un risque non négligeable d'accidents écologiques tels qu'un déversement d'huile à la tête des trois (3) bassins versants du territoire; une nuisance visuelle pour les nombreux visiteurs du Parc régional du Massif du Sud, un exemple unique de développement écotouristique régional; des risques de sécurité publique liés à la formation de glace sur les pales des éoliennes.

870

875 En raison de ces nombreuses craintes et de beaucoup d'autres, et de l'absence de réponses satisfaisantes fournies par le promoteur, nous sollicitons de votre part la tenue d'une audience publique du BAPE sur le projet éolien du Massif du Sud.

880 Ce projet éolien touche deux (2) aspects essentiels de la raison d'être de notre organisme: la création d'aires protégées en terres publiques, le maintien de l'intégrité écologique d'aires protégées existantes. De toute évidence, ces deux (2) aspects sont compromis par le parc éolien à l'étude. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Merci, monsieur Archambault.

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur François Duchesneau, Conseil de bassin de la rivière Etchemin.

895 Bonsoir monsieur Duchesneau.

PAR M. FRANÇOIS DUCHESNEAU:

900 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Demande d'audience publique sur le parc éolien du Massif du Sud.

905 Monsieur le Ministre, fondé il y a maintenant dix (10) ans, le Conseil de bassin de la rivière Etchemin, à l'instar de quarante (40) autres organismes de bassin versant du Québec, a pour mission de promouvoir à l'échelle des bassins versants, la gestion intégrée de l'eau, c'est-à-dire la planification et la concertation, la conciliation des usages de l'eau et ça, dans une perspective de développement durable.

910 On pourrait dire que vous, du Bureau d'audiences publiques, vous êtes la quintessence de la gestion intégrée au Québec dans ce sens-là, c'est dans ce sens-là qu'on est allé faire la demande auprès du ministre.

Le CBE se sent donc particulièrement interpellé par le projet d'implantation du parc éolien au Massif du Sud, localisé en majeure partie à la tête du bassin versant de la rivière Etchemin, dont

l'implantation et par la suite l'exploitation nécessiteront des travaux majeurs dont la construction de routes, l'installation de traverses de cours d'eau, la mise à nue de surfaces forestières.

915

Tous ces travaux auront des répercussions sur le régime hydrique des cours d'eau, sur l'ensemble de la biodiversité aquatique, et particulièrement sur l'habitat du poisson, notamment celui de l'omble de fontaine qui se situe en allopatrie dans la zone située à la tête du bassin de la rivière Etchemin.

920

À la lecture des documents constituant l'étude d'impact de ce projet, et à la suite d'échanges avec le CBE, que le CBE a eus avec le promoteur, nous croyons que certaines préoccupations méritent d'être approfondies dans le cadre d'audience publique pour en évaluer les impacts, afin de mieux comprendre les mesures d'atténuation identifiées et éventuellement, de proposer des alternatives.

925

Les principaux éléments qui nous interpellent sont: l'hydrologie, c'est-à-dire modification de l'écoulement des eaux de surface, phénomène de ruissellement et de sédimentation; l'habitat du poisson, particulièrement l'omble de fontaine en zone d'allopatrie; la libre circulation des poissons; la qualité physicochimique des eaux de surface; les écosystèmes et la biodiversité, milieux humides, espèces à statut précaire; et le suivi environnemental du projet pendant la phase d'implantation et par la suite, pendant la phase d'exploitation de ce projet.

930

Nous demandons donc, monsieur le ministre, de tenir des audiences publiques dans le but de finaliser le processus global de gestion intégrée pour faire ces échanges finals avec l'ensemble de la population concernée par ce projet. Merci.

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Duchesneau.

940

FRANCINE ALLARD

945

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Francine Allard.

950

Bonsoir madame Allard.

PAR Mme FRANCINE ALLARD:

955 Par la présente, je fais la demande pour la tenue d'audience publique sur le projet éolien industriel du Massif du Sud.

960 Depuis plus de vingt-cinq (25) ans, ma famille et moi pratiquons des activités récréatives telles le ski de fond, la raquette, la marche et l'observation sur le territoire du Massif du Sud. Je suis également payeur de taxes à Saint-Luc-de-Bellechasse.

965 Ce territoire est pour nous un lieu de ressourcement, de paix, de contact avec la nature. C'est le lieu où nous nous retirons du bruit et de la frénésie de la ville, le lieu où nous souhaitons nous établir à la retraite.

970 Le Massif du Sud est accessible à une heure de route, à plus d'un million (1 M) de personnes. On y rencontre des villégiateurs, des touristes, des groupes de randonneurs, des familles qui se déplacent au Massif du Sud pour y pratiquer leurs activités, pour s'y ressourcer. Ce territoire est fréquenté par des milliers de personnes provenant non seulement des alentours mais de partout.

975 Je demande la tenue d'audience publique parce que le Massif du Sud est un territoire exceptionnel, et qu'entre autres, les évaluations faites par le promoteur du projet éolien Saint-Laurent Énergies ne tiennent pas compte des effets réels et cumulatifs de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien sur ce territoire, tant au point de vue de l'acceptabilité sociale, environnementale, qu'économique.

980 De plus, ce territoire est la principale source d'alimentation en eau d'une qualité exceptionnelle de trois (3) des plus importants bassins versants de la région.

985 La sauvegarde de ce patrimoine naturel québécois est incontournable et ne peut pas être passée sous silence dans le débat actuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Merci.

990

GERMAIN CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

995

Monsieur Germain Chabot.

Bonsoir monsieur Chabot.

1000

PAR M. GERMAIN CHABOT:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs. C'est une lettre d'un citoyen au ministre.

1005

Je suis originaire du rang 12 de Saint-Luc-de-Bellechasse où mes parents se sont installés lors de la colonisation, fin des années trente-début des années quarante, et où j'ai passé mon enfance au coeur des montagnes du Massif du Sud.

1010

Depuis plusieurs années, j'ai acquis des terrains forestiers dans le but de protéger l'intégrité et la diversité de ce milieu par un aménagement forestier écosystémique pour y développer l'écotourisme, parce qu'on y parlait dans le temps d'écotourisme et de développement touristique.

1015

Étant titulaire d'un baccalauréat en sciences naturelles, au cours de ma carrière j'ai voyagé dans tout le Canada, acquérant une expérience diversifiée et une vision globale. Ainsi, je suis à même de constater que le projet éolien industriel présenté par Saint-Laurent Énergies est incompatible avec le développement durable de la région, et produit une énergie à un coût trop élevé, considérant que ce sont des surplus destinés à être vendus à perte sur les marchés nord-américains. Voir les ententes avec le Vermont signées l'an passé.

1020

En plus de détruire le potentiel de développement de la principale ressource de la région, le tourisme, ce projet enlève la principale richesse de ceux qui y habitent, c'est-à-dire leur qualité de vie.

1025

Je demande donc la tenue d'audience publique sur le projet éolien industriel dans le Massif du Sud. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Merci monsieur Chabot. Aucune manifestation, s'il vous plaît, monsieur!

JEAN-PIERRE CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

Monsieur Jean-Pierre Chabot, pour ceux qui sont signataires de la lettre type.

Bonsoir monsieur Chabot.

1040

PAR M. JEAN-PIERRE CHABOT:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs, mesdames. La demande va comme suit.

1045

Monsieur le Ministre, nous formulons, par la présente, une demande de BAPE sur le projet éolien de Saint-Laurent Énergies au Massif du Sud. Les motifs de notre demande sont multiples, nous vous en énumérons quelques-unes.

1050

Ce projet ne correspond à aucun des critères de développement durable énoncés par le gouvernement du Québec. Ce projet éolien démesuré pour le territoire du Massif du Sud détruira, de façon permanente et irréversible, les habitats fauniques et floristiques rares et vulnérables.

Le territoire du Massif du Sud constitue la source des rivières du Sud, Etchemin et Daaquam et à ce titre, doit être exclu de tout projet industriel tel que présenté par Saint-Laurent Énergies.

1055

Le projet éolien de Saint-Laurent Énergies détruirait la possibilité, pour votre gouvernement, d'atteindre vos objectifs de création d'aires protégées déjà sous-représentées en Chaudière-Appalaches. Ce projet éolien ferait du Massif du Sud un parc éolien industriel, détruisant le potentiel récréotouristique de ce territoire basé sur l'attrait de ce milieu naturel unique.

1060

Ce projet éolien détruirait le panorama et affecterait grandement la qualité de vie, la valeur des propriétés, sans compter les effets sur la santé des résidents. Ce projet éolien morcellerait le territoire, mettant en péril la faune qui y habite.

1065

Ce projet s'est développé et continue de se développer dans l'arrogance et le mépris de la population et cela, particulièrement à Saint-Luc-de-Bellechasse.

1070

Enfin, en tenant compte de ce qui précède et des enjeux dans ce projet, nous vous demandons de confier un mandat élargi au BAPE, afin d'évaluer une alternative, soit la mise en place d'une aire protégée sur le territoire du Massif du Sud.

Espérant que vous acquiescerez à cette demande, veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos salutations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Merci monsieur Chabot.

1080

RÉSEAU DES MONTAGNES

PAR LE PRÉSIDENT:

1085

Madame Johanne Labbé. Madame Labbé n'est pas là.

Monsieur Alain Chabot.

Bonsoir monsieur Chabot.

1090

PAR M. ALAIN CHABOT:

Bonsoir monsieur le Président. Vous allez m'excuser si je parle un peu enrhumé, j'ai une irritation de la gorge, si vous m'entendez tousser quelques fois durant la soirée, je m'en excuse aussi.

1095

Alors oui, Alain Chabot, natif, vous l'aurez compris, de Saint-Luc, représentant du RésEAU des montagnes, et c'est au nom des membres du RésEAU des montagnes qui regroupe environ six cents (600) membres et plus de deux mille (2000) appuis, local, régional, national, dans une démarche, que vous aurez compris, est de protéger le Massif du Sud.

1100

La raison sociale du RésEAU des montagnes est de mettre en valeur, et protéger et mettre en valeur le Massif du Sud dans une perspective de développement durable. Alors je vous lis la requête, c'est des considérant que, il y en a quand même beaucoup, m'a essayer d'aller rapidement.

1105

Considérant que les aires protégées représentent environ deux pour cent (2 %) de la région Chaudière-Appalaches, que le territoire public du Massif du Sud offre une opportunité incomparable pour créer une réserve de biodiversité, qu'une proposition a été déposée au ministère du Développement durable et des Parcs, que cette proposition a reçu l'appui de

1110 nombreux groupes d'intérêt, et que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies éliminerait définitivement cette opportunité;

1115 Considérant que ce territoire d'une biodiversité exceptionnelle abrite une vingtaine d'espèces jugées vulnérables à l'échelle régionale, représente un des principaux habitats pour la grive de Bicknell à l'échelle provinciale, et que l'identification des habitats essentiels pour le maintien de cette espèce sur ce territoire ne sont pas complétés, que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies va atteindre de façon importante et irréversible cette biodiversité, qu'il s'avère ainsi nécessaire d'appliquer le principe de précaution et de préservation de la biodiversité de la Loi du développement durable;

1120 Considérant que ce territoire renferme une forte concentration de sapinière à oxalide, qui n'est présente que dans les hautes altitudes, plus de sept cents mètres (700 m), des Appalaches et au sud du Québec, que ces milieux rares jouent un rôle essentiel au maintien des écosystèmes en aval dans les bassins versants qui s'y alimentent, que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies va fragmenter et drainer ces milieux sensibles et contribuer à leur disparition, que ce projet ne respecte pas la capacité de support de ces écosystèmes, et qu'aucune mesure de mitigation ne peut permettre de prévenir ces impacts;

1130 Considérant que ce territoire est la principale source d'alimentation en eau d'une qualité exceptionnelle de trois (3) des plus importants bassins versants de la région, soit Etchemin, du Sud et Daaquam, que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies va modifier, de façon significative, le régime d'écoulement des distributeurs qui alimentent ces rivières;

1135 Considérant que ce territoire supporte déjà plus de cent vingt mille (120 000) jours d'activités récréatives par an et est reconnu comme un des deux (2) principaux potentiels touristiques de la région dû à ses attraits naturels, qu'il représente à l'échelle régionale le principal attrait pour le développement d'une industrie touristique durable, axée sur le récréotouristique, favorisant l'accès au savoir, à l'éducation, à la sensibilisation du public, à la conservation du milieu naturel, que le projet de développement de Saint-Laurent Énergies va altérer de façon irréversible le potentiel d'attraction de ce territoire;

1140 Considérant que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies va porter atteinte à la santé et à la qualité de vie des résidents et usagers du territoire, et que ces personnes ont droit à une vie saine, productive, en harmonie avec la nature;

1145 Considérant que dans l'élaboration d'un projet de développement éolien, Saint-Laurent Énergies a manqué de transparence en ratifiant des ententes avec les conseils municipaux locaux, sans processus réel de consultation des participants, et d'engagements envers les citoyens "locals" et du Québec et des groupes qui les représentent;

1150 Considérant que le projet de développement éolien de Saint-Laurent Énergies sur ce territoire public est incompatible avec la protection du patrimoine naturel et culturel de ce milieu, et que ce projet ne répond à aucun des principes de développement durable de la Loi sur le développement durable du développement du Québec administrée par votre ministère;

1155 Pour ces motifs notamment, le RésEAU des montagnes demande la tenue d'une audience publique concernant la réalisation d'un projet de développement éolien sur le Massif du Sud, sur les terres publiques du Massif du Sud, et que la possibilité de créer une aire protégée, conformément à la proposition déposée à votre ministère par le RésEAU des montagnes et Nature Québec, soit analysée, à juste valeur, comme alternative de développement durable, et en regard de vos responsabilités et engagements dans ce domaine.

1160

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Chabot.

1165

PAR M. ALAIN CHABOT:

Merci beaucoup.

1170

JOHANNE LABBÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

1175

Maintenant, madame Johanne Labbé.

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

1180

Désolée, je pars de Montréal, et ça a été très long, et en plus, je me suis rendue au manoir, mauvaise place.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185

Pas de problème, bonsoir madame.

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

1190 Alors je me présente, je suis Johanne Labbé, demeurant dans la région de Montréal, mais native de Saint-Magloire, et je viens ici en région tous les week-ends depuis vingt (20) ans.

1195 Alors j'ai fait une demande au Bureau d'audiences publiques, pour ouvrir une demande d'audience publique. J'ai fait cette demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de demander une tenue d'audience publique pour évaluer en profondeur le projet en titre.

1200 Je suis native de Saint-Magloire, comme je vous mentionnais. Depuis plus de vingt (20) ans, ma famille et moi, on profite de la station de ski, c'est public, tous les week-ends de l'hiver, et régulièrement l'été. De plus, je suis propriétaire d'un terrain dans le Parc régional du Massif du Sud pour la construction éventuelle d'une résidence permanente touché par ce projet.

1205 Je suis très très inquiète des impacts environnementaux que ce projet industriel pourrait faire au Massif du Sud. On a la chance d'avoir une belle région de villégiature au Massif du Sud qu'on utilise pour toutes sortes d'activités, que ce soit moi ou plein d'autres gens.

1210 Je suis loin d'être contre un projet éolien, je suis loin de cette énergie-là, je suis pas contre, mais peut-être qu'il devrait être évalué pour voir qu'est-ce que ce sera les impacts majeurs qui pourraient être irréversibles sur le Massif du Sud. Naturellement, j'ai entendu beaucoup parler du projet. Depuis le début, j'en suis très consciente.

1215 Mais j'aimerais vous lire une lettre que ma fille m'avait écrite, puis c'est ce qui m'a rendue de plus en plus consciente. Ma fille étudie en tourisme aventure et, naturellement, je l'ai éduquée dans la région; on va à l'école en ville, mais on a passé nos fins de semaine ici, alors elle a été éduquée dans le coin. Elle m'avait écrit ce texte il y a deux (2) ans, pour que sa mère s'implique pour protéger cette montagne. Alors elle se lit comme suit.

1220 "Lorsque je t'aperçois, même au loin à l'horizon ou dans mes rêves, j'ai le coeur qui bat à tout rompre, j'ai des frissons qui me parcourent le corps, tu me fais aussi des papillons dans le ventre. Ça fait maintenant douze (12) ans que je te connais et que nous avons une relation ensemble, mais à chaque jour c'est comme au premier jour; tu as tant de secrets non dévoilés et qui me restent à découvrir. J'en découvre quelques-uns à chaque année car tu ne veux pas les dévoiler tous en même temps.

1225 "Tu es aussi bien capricieuse car tu dévoiles seulement à ceux qui veulent bien t'admirer, mais je t'aime comme tu es, et les autres personnes t'aiment aussi comme ça. Après toutes ces belles années passées tranquilles, voilà que tu vois au loin un grand malheur qui risque de

s'abattre sur toi. Ce malheur, ce sont les entrepreneurs d'éoliennes qui veulent t'exploiter pour eux seuls, une seule de tes qualités qui est en lien avec toi, avec ton meilleur ami, c'est l'Éole, le vent.

1230 "Tu le sais bien que ce n'est pas de ta faute. C'est les entrepreneurs qui ne pensent qu'à leurs poches et qui sont aveugles, sourds et inconscients de tout le tort qu'ils pourraient te faire. Le seul hic, c'est que tu ne peux pas te défendre tout seule; n'aie crainte, je vais te défendre avec tous les amis du RésEAU des montagnes, nous sommes là pour toi car on t'aime tant.

1235 "Pour ma part, pour te remercier de tout ce que tu as fait pour moi, le Parc du Massif, tu m'as donné ma voie, mon chemin de la vie, en plus de me sauver. Je ferai tout pour toi, ma chère montagne. Je t'aime, ton amoureuse à jamais, Jessica, dans une nuit de survie."

1240 Elle m'avait adressé cette lettre le 24 novembre en survie, où elle l'avait écrit dans la nuit à une survie en camp, et elle me disait: maman, il faut que tu fasses tout pour t'impliquer pour sauver cette montagne!

1245 Alors j'ai des craintes sur un projet éolien industriel dans le Massif du Sud; peut-être pas à petite échelle, mais à grande échelle, oui. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Labbé.

1250 **PAR Mme JOHANNE LABBÉ:**

Désolée pour le tremblement de voix, en public, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 On comprend ça, madame.

PAR Mme JOHANNE LABBÉ:

1260 Merci.

1265

NATURE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

1270

Maintenant, monsieur Charles-Antoine Drolet ou monsieur Christian Simard.

Bonsoir, je présume que vous êtes monsieur Drolet?

1275

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

Oui c'est ça, Charles-Antoine Drolet...

PAR LE PRÉSIDENT:

1280

Étant donné que monsieur Simard est à l'arrière, debout!

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET:

1285

... vice-président de Nature Québec. Monsieur Haemmerli, bonsoir. Je vais vous lire la lettre qu'on a envoyée au ministre.

Monsieur le Ministre, Nature Québec présente une demande formelle d'audience pour le projet d'implantation d'éoliennes dans le Parc régional de Massif du Sud.

1290

Durant les dernières années, Nature Québec a exprimé à plusieurs reprises son désir de voir implanter une aire protégée dans le territoire du Parc régional de Massif du Sud, ce qui constitue une alternative au projet d'éoliennes, et désire faire valoir cette option lors de séances formelles d'audience du BAPE.

1295

Ce parc régional est le cinquième plus important ensemble montagneux du Québec comprenant vingt (20) sommets, dont deux (2) à plus de neuf cents mètres (900) d'altitude. Ce dénivelé permet une succession de types de peuplements forestiers dont les sapinières à oxalide, peuplements rares au Québec, qu'on ne retrouve en altitude que sur certains sommets des Appalaches. Quant aux vallées, elles abritent des forêts exceptionnelles, dont certaines sont considérées comme anciennes.

1300

La faune et la flore présentes sur le territoire sont exceptionnelles; on y retrouve plus de quarante-trois (43) espèces de mammifères, cent trente et une (131) espèces d'oiseaux, et une douzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles

1305

1310 La grive de Bicknell en constitue un élément emblématique; cette espèce est désignée vulnérable au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. Au niveau fédéral, le COSEPAC a fait la recommandation d'élever son statut de protection à espèce menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril.

Les sapinières matures présentes sur les sommets constituent un habitat idéal pour cette espèce, dont le Massif du Sud constitue l'une des plus importantes zones de concentration.

1315 Le Parc régional du Massif du Sud, c'est aussi de belles opportunités pour le récréotourisme, ce milieu est convoité par les villégiateurs et la population qui y pratique des activités variées: ski alpin, quad, motoneige, vélo de montagne, chasse, pêche, piégeage, etc.

1320 La création d'une aire protégée dans le Massif du Sud nous apparaît incontournable. En Chaudière-Appalaches, seulement un point neuf pour cent (1,9 %) de la région est protégé, alors que l'objectif de votre ministère est d'atteindre douze pour cent (12 %) d'aires protégées. Il n'existe aucun autre territoire public dans Chaudière-Appalaches qui offre une telle opportunité de création d'aire protégée sur une superficie de près de cent kilomètres carrés (100 km²).

1325 L'importante contribution de ce territoire est d'ailleurs reconnue par l'initiative Deux Pays qui a comme objectif de favoriser la conservation de l'écorégion des Appalaches.

1330 Localement, le Regroupement des détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier a identifié le Massif du Sud comme forêt à haute valeur de conservation dans le cadre d'un processus de certification forestière actuellement en cours.

1335 Tous ces éléments exigent que soit analysée avec objectivité cette alternative au projet d'éoliennes que Nature Québec propose depuis plusieurs années, et cela lors d'une séance d'audience du BAPE dont nous demandons la tenue.

En espérant que vous acquiescerez à notre demande, nous vous prions, monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340
1345
Merci monsieur Drolet.

REGROUPEMENT QUÉBECOISEAUX

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Maintenant, madame Marielle Labrie. Madame Labrie n'est pas là.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui voudraient venir lire une requête? Oui, avancez. Monsieur, madame, ce sera à vous après.

1355

Bonsoir monsieur, est-ce que je peux savoir votre nom pour les fins de la transcription?

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1360

Oui, mon nom est Frédéric Bussière, je suis ici pour représenter le Regroupement QuébecOiseaux. On avait soumis une lettre pour demander une audience publique, ça fait que je vais vous la lire ici.

1365

Monsieur le Ministre, par la présente, le Regroupement QuébecOiseaux dépose une demande d'audience publique concernant le projet éolien Massif du Sud. Le Regroupement QuébecOiseaux est un organisme travaillant entre autres à la conservation des oiseaux au Québec et fait partie du Groupe international de conservation de la grive de Bicknell.

1370

Le Massif du Sud est l'une des trois (3) aires de nidification les plus importantes de la grive de Bicknell, une espèce considérée menacée selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et vulnérables au Québec. Et je rappelle que l'aire de nidification de la grive de Bicknell est extrêmement restreint, elle niche seulement au Québec, dans les provinces maritimes et dans quelques états de la Nouvelle-Angleterre.

1375

La menace la plus importante pour cette espèce est sans contredit la perte ou la modification de son habitat. Nous croyons qu'un projet d'implantation d'éoliennes sur les sommets du Massif du Sud entraînerait des impacts importants sur la population de cette espèce.

1380

Le Regroupement QuébecOiseaux n'est pas contre le développement de l'énergie éolienne, mais croit fermement que celui-ci devrait être fait dans un souci d'harmonisation des usages et du développement durable.

1385

De plus, le Cadre d'analyse pour l'implantation d'éoliennes sur des terres publiques, rédigé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, stipule que les projets de développement éolien en terres publiques devront exclure l'implantation d'éoliennes des territoires comprenant des terres incompatibles.

1390 Celles-ci sont celles où l'implantation d'une éolienne est soit interdite en vertu d'une disposition légale, soit impossible en raison d'une incompatibilité des usages. Il s'agit entre autres des territoires comprenant des espèces fauniques ou floristiques menacées et leur habitat.

1395 De plus, conformément à la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, et au Règlement sur les espèces menacées et vulnérables et leurs habitats, la grive de Bicknell est une espèce désignée vulnérable pour laquelle le MRNF a la mission d'assurer la pérennité par la protection de son habitat.

1400 Finalement, le promoteur Saint-Laurent Énergies mentionne clairement dans son étude d'impact que le déboisement risque de fragmenter et diminuer l'habitat de la grive de Bicknell au Massif du Sud, et qu'au moins trente-quatre hectares (34 ha) de son habitat seront détruits.

1405 Malgré ses affirmations, le promoteur mentionne plus loin que l'impact sur cette espèce vulnérable sera faible. Nous croyons, au contraire, que de tels travaux auront un impact non négligeable sur cette espèce et son habitat.

1410 Pour toutes les raisons mentionnées ci-haut, nous demandons la tenue d'une audience publique dans le cadre de ce projet. Veuillez agréer, monsieur le Ministre, nos salutations distinguées. Le directeur général, Jean-Sébastien Guénette.

PAR LE PRÉSIDENT:

1415 Merci beaucoup.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

1415 Merci.

POURVOIRIE SAFARI ET RANCH MASSIF DU SUD

1420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame, vous pouvez vous avancer.

1425 Bonsoir madame. Aux fins de la transcription, si vous voulez bien vous identifier, s'il vous plaît.

PAR Mme RAYMONDE GARANT:

1430 Oui, Raymonde Garant pour les deux (2) entreprises, Pourvoirie Safari et Ranch Massif du Sud.

1435 Motifs de la demande, à l'attention du ministre. La compagnie Pourvoirie Safari, dont les activités sont basées dans le Parc Massif du Sud depuis plusieurs années, ne pourra opérer pendant les deux (2) années de construction et sera lourdement affectée les années subséquentes par ce projet industriel de soixante-quinze (75) éoliennes.

1440 Nous desservons tout le territoire naturel où le projet veut s'implanter, nos camps sont entourés d'éoliennes et de chemins industriels, nos activités de chasse et de pêche sont non compatibles, nos activités d'observation de la faune sont anéanties.

Les deux (2) années de construction des soixante-quinze (75) éoliennes signent notre arrêt de mort, nous ne survivrons pas. Nous désirons être entendus en audience publique et remettre un document écrit.

1445 Et concernant le Ranch Massif du Sud, motifs de la demande. Le Ranch Massif du Sud est situé dans le Parc Massif du sud et oeuvre depuis vingt (20) ans dans ce parc régional récréotouristique.

1450 Ce projet industriel de soixante-quinze (75) éoliennes inflige un impact majeur à notre entreprise et ce, à densité élevée, car ce parc éolien touche tout le territoire naturel que nous exploitons, touche toutes les activités écotouristiques, touche la beauté des paysages sur laquelle est fondée notre promotion, touche tout le réseau de sentiers et ce, pour une durée de plus de vingt (20) ans, en plus des deux (2) années de construction.

1455 L'évaluation de notre entreprise subira, selon un évaluateur-conseil, une dépréciation quasi totale. Il nous sera impossible de faire ce virage obligatoire; d'ailleurs, monsieur Cookson de Saint-Laurent Énergies a déclaré en assemblée d'information à Saint-Luc que notre entreprise serait l'une des entreprises les plus touchées.

1460 Nous vivons très mal cette insécurité. La compagnie Saint-Laurent Énergies nous parle de mesures d'harmonisation très légères. Nous leur proposons d'assumer ce nouveau risque relié à l'impact de leur projet, ce qu'il refuse.

Espérant une écoute attentive.

1465

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Garant.

1470 Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui aimeraient venir lire leur requête? Personne d'autre.

**PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
SAINT-LAURENT ÉNERGIES INC.**

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Maintenant, nous allons laisser la parole au promoteur, de façon à ce qu'il nous présente son projet durant une quinzaine de minutes. Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

1485 Oui, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, Stéphane Boyer, directeur général de Saint-Laurent Énergies, va faire la présentation du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Bonsoir monsieur Boyer.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1495 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs de la Commission, mesdames et messieurs dans la salle, bonsoir.

Donc merci d'être présents ici ce soir pour cette audience publique. Alors nous allons très vite aller, je pense, à la présentation du projet.

1500 Alors la présentation se fera en trois (3) axes. Tout d'abord, nous allons vous présenter Saint-Laurent Énergies, l'initiateur du projet; par la suite, nous vous décrivons les grandes caractéristiques du parc éolien, du projet de parc éolien Massif du Sud; puis les grandes composantes de l'étude d'impact sur l'environnement.

1505 Alors Saint-Laurent Énergies, tout d'abord, qui sommes-nous! Saint-Laurent Énergies est une entreprise basée à Montréal avec environ trente (30) personnes actuellement, plus des

bureaux régionaux au niveau de cinq (5) projets dont nous assurons le développement; donc cinq (5) projets dans cinq (5) régions différentes pour un total de neuf cent cinquante-quatre mégawatts (954 MW).

1510 Saint-Laurent Énergies est composée, a été créée par deux (2) entreprises qui ont énormément d'expérience dans le domaine du développement de l'exploitation et la construction-exploitation de projets éoliens avec plusieurs milliers de mégawatts à leur actif.

1515 Les cinq (5) projets éoliens de Saint-Laurent Énergies font partie d'un ensemble de quinze (15) projets d'énergie éolienne qui ont été retenus par Hydro-Québec. Nos cinq (5) projets se situent dans cinq (5) régions différentes du Québec.

1520 Le plus au nord étant le projet du Lac-Alfred à proximité d'Amqui; par la suite, nous avons également le projet de Rivière-du-Moulin et de Clermont; celui dont nous parlons ce soir, le projet éolien du Massif du Sud, cent cinquante mégawatts (150 MW); et un petit peu plus au sud, le projet de Saint-Robert-Bellarmin, un projet de quatre-vingts mégawatts (80 MW).

1525 La raison d'être du projet du Massif du Sud, c'est un projet qui découle de la Stratégie énergétique du gouvernement du Québec, initié au début des années deux mille. Ce projet s'inscrit donc dans un appel d'offres pour deux mille mégawatts (2000 MW) qui a été fait en 2005 par Hydro-Québec Distribution. C'est un des quinze (15) projets retenus, dont un des cinq (5) de Saint-Laurent Énergies.

1530 Ce projet-là de soixante-quinze (75) éoliennes, cent cinquante mégawatts (150 MW), permettra d'alimenter trente mille (30 000) foyers au niveau, donc, québécois, et également il poursuit un objectif de développer une nouvelle industrie au niveau du Québec, l'industrie de l'énergie éolienne avec la fabrication de composantes éoliennes au niveau de la région de la Gaspésie, qui a été identifiée comme la région pour ce créneau d'excellence.

1535 Le projet du Massif du Sud est également aussi le projet le plus compétitif de l'appel d'offres, il va donc fournir une énergie verte et renouvelable à un prix très compétitif par rapport à toute autre source d'énergie au Québec.

1540 Évidemment, on a beaucoup parlé, donc, de ce projet depuis plusieurs années. Ce projet s'implante sur quatre (4) municipalités: la municipalité de Saint-Luc, où nous sommes ici ce soir, la municipalité de Buckland, la municipalité de Saint-Magloire et la municipalité de Saint-Philémon. Donc nous sommes situés dans deux (2) MRC: MRC des Etchemins et la MRC de Bellechasse.

1545 En détail, nous avons donc quinze (15) éoliennes qui se situent en terre privée et soixante (60) éoliennes en terre publique, donc des territoires qui sont inclus dans le Parc régional du Massif du sud dont nous avons entendu parler déjà ce soir.

1550 Aujourd'hui, l'utilisation du territoire, c'est un territoire multiusage qui regroupe des activités de récréotourisme, d'industrie forestière également puisque nous avons de l'exploitation forestière dans ce territoire, et également de chasse au niveau des activités sur le territoire.

1555 Le territoire public, notamment, a été bénéficié d'une lettre d'intention du gouvernement du Québec, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, émise en 2005 pour pouvoir soumettre ce projet à l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Donc la lettre d'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous impose d'harmoniser le développement éolien dans ce territoire-là.

1560 Le parc éolien en chiffres! Donc on parle de soixante-quinze (75) éoliennes de deux mégawatts (2 MW), du même type que celle que vous voyez ici à l'écran. Donc soixante-quinze (75) éoliennes constituées d'une tour de quatre-vingts mètres (80 m), la nacelle qui est l'endroit où est transformée l'énergie éolienne en énergie électrique, plus les pales qui pourraient aller jusqu'à quarante-six mètres (46 m) puisque nous avons deux (2) types d'éolienne: un type avec des pales de quarante et un mètres (41 m) de long, et l'autre de quarante-six mètres (46 m), dépendant de la force des vents pour optimiser la production de ce site.

1565 Chaque éolienne est raccordée par des câbles souterrains électriques jusqu'au poste de raccordement, le poste de raccordement central qui permettra, par la suite, d'amener l'électricité au réseau d'Hydro-Québec par une ligne qu'Hydro-Québec doit construire d'environ vingt-cinq kilomètres (25 km) jusqu'au poste de Sainte-Germaine.

1570 Nous prévoyons une mise en service au 1^{er} décembre 2012 tel que stipulé dans le contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, et c'est un investissement d'environ trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$) au Québec.

1575 Alors un parc éolien, comment ça se construit, comment ça se développe! Tout d'abord, nous avons, évidemment, une nécessité d'espace pour réaliser la construction des éoliennes. Nous aurons donc soixante-quinze (75) éoliennes qui nécessiteront le déboisement d'une aire de travail d'environ cent mètres par cent mètres (100 m X100 m), un hectare (1 ha), dix mille mètres carrés (10 000 m²).

1580 Ici, nous avons également proposé – c'est pour ça que vous le voyez pas – un total de soixante-quinze hectares (75 ha) pour les éoliennes, mais nous proposons dans les mesures, dans certains cas, de faire ce qu'on appelle du pale par pale, c'est-à-dire que nous n'assemblerons pas

1585 notre rotor au sol, mais que nous lèverons les pales une par une au niveau de la nacelle, ce qui permet de réduire l'emprise de déboisement.

1590 Par la suite, après que les travaux soient finalisés, il y a une végétalisation de l'aire de travail pour réduire, finalement, une aire de travail en phase d'exploitation d'environ huit cents mètres carrés (800 m²), donc une très grosse réduction de la surface utilisée pour l'exploitation.

1595 Pour relier toutes ces éoliennes, nous avons besoin de chemins. Les chemins qui devront être réalisés correspondent à environ quarante-deux virgule six kilomètres (42,6 km) de nouveaux chemins à construire, et l'amélioration de vingt-six virgule quatre kilomètres (26,4 km) de chemins, ce qui représente, au niveau des hectares à déboiser au niveau de la construction, à cent huit hectares (108 ha) donc à déboiser.

1600 Et également, par la suite, pendant l'exploitation, nous allons végétaliser une partie de la surface de roulement qui avait été nécessaire pour les travaux, dans la mesure du possible, nous allons la végétaliser pour réduire l'emprise de ces chemins au niveau du sol.

1605 Au total et à titre de comparaison, quelle est la superficie occupée par le parc éolien. On parle de la zone d'étude de l'étude d'impact, que nous allons présenter juste après, qui correspond à deux cent quarante-six kilomètres carrés (246 km²).

1610 Dans cette zone d'étude, nous avons quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) quasiment de la superficie qui est une zone boisée, donc on parle de vingt-trois mille hectares (23 000 ha), environ, de territoire boisé. Sur ce territoire boisé, le déboisement envisagé par Saint-Laurent Énergies est de cent quatre-vingt-cinq hectares (185 ha) pour la construction, soit moins de un pour cent (1 %) de la superficie de la zone à l'étude que je vais vous présenter juste après.

1615 Pour la période d'exploitation et après avoir végétalisé, donc, les espaces de travail qui ne seront plus nécessaires, on vise une superficie occupée d'environ cinquante hectares (50 ha), soit moins de zéro virgule deux pour cent (0,2 %) de la superficie totale de la zone d'étude.

1620 Alors pourquoi on se retrouve, disons, sur ce site? C'est parce qu'aujourd'hui ce site est un site propice au développement de l'énergie éolienne, c'est un site qui a été identifié comme un site potentiel par le gouvernement du Québec en permettant, finalement, en émettant une lettre d'intention.

1625 C'est un site qui bénéficie d'une ressource éolienne abondante, c'est un site qui se retrouve à proximité du réseau électrique et donc des consommateurs, c'est donc une énergie qui est produite de façon efficace, elle va directement aux consommateurs qui se trouvent à proximité.

1625 C'est aussi une zone qui est utilisée mais qui est inhabitée, la zone même du parc éolien se retrouve dans une zone où il n'y a pas de résidence permanente dans le parc. C'est également un site qui bénéficie d'un réseau de chemins forestiers existants.

1630 Donc la zone d'étude! La zone d'étude pour l'étude qui a été considérée dans l'étude d'impact, c'est une zone de deux cent quarante-six kilomètres carrés (246 km²) au total, constituée en orange, ou je sais pas quelle couleur ça donne, ça, orange de terres publiques, et en gris de terres privées situées, donc, sur les quatre (4) municipalités: Saint-Luc-de-Bellechasse, Buckland, Saint-Philémon et Saint-Magloire.

1635 À l'intérieur de cette zone d'étude, vous avez, avec ce trait un peu plus foncé, le Parc régional du Massif du Sud, dans lequel se retrouve, finalement, la très grande partie des éoliennes.

1640 Donc, un site éolien et un projet éolien, comment ça se développe! Bien tout d'abord, on commence avec la ressource éolienne. Donc ici, vous avez avec, en rouge plus foncé, les zones de vent les plus importantes jusqu'au bleu ou le vert qui est les zones les moins venteuses, et comme on peut, pour les gens qui connaissent la topographie, influence beaucoup le potentiel éolien et donc le vent se retrouve principalement sur les crêtes, même sur les crêtes du site du Massif du Sud.

1645 Évidemment, un projet également travaille aussi avec les réglementations en place et dont notamment les réglementations de protection et disons que ça retire du territoire. Donc les zones de protection qui ont été établies soit par des réserves, des écosystèmes protégés, comme la Réserve écologique Claude-Mélançon qui se trouve donc au nord-ouest, où également un écosystème forestier exceptionnel qui sont déjà identifiés, qui existent.

1650 Nous avons également des distances par rapport aux périmètres urbains qui sont identifiées dans les règlements des municipalités. Donc ça devient des zones sur lesquelles aucune éolienne – on ne peut pas implanter d'éolienne.

1655 Associées à ces zones de protection réglementaires, nous avons également ce qu'on appelle des zones d'harmonisation permises. Ce sont des zones, comme les sentiers ou l'habitat de la grive de Bicknell, qui permettent, je dirais, d'implanter des éoliennes, mais en produisant ou en mettant en place certaines mesures d'atténuation.

1660 Notamment au niveau des MRC pour ce qui est des sentiers, nous avons dû produire un rapport de sécurité qui nous a permis de démontrer qu'il n'y avait pas d'impact par rapport à l'utilisation des sentiers.

1665 Aujourd'hui, ce que nous présentons et ce que nous avons déposé à la Commission et au
ministère du Développement durable dans le volume 10 de l'étude d'impact, c'est une configuration
optimisée qui prend en compte tous les travaux réalisés depuis maintenant plus de quatre (4) ans,
depuis 2006 sur ce projet-là.

1670 Nous avons mené plusieurs consultations tout au long de ces quatre (4) années, à la fois
même avant le dépôt du projet dans le cadre de l'appel d'offres, mais par la suite, une fois qu'il
avait été retenu par Hydro-Québec, beaucoup de travail a été fait pour faire évoluer la
configuration, à la fois pendant le processus de l'étude d'impact sur l'environnement avec les
ministères concernés.

1675 Nous avons fait des études complémentaires en 2010, et nous avons effectué, à l'été 2010,
un travail de micropositionnement, ce qui nous a permis encore de faire évoluer l'implantation.

1680 Ce qui nous amène à une localisation des éoliennes, principalement donc dans les zones
blanches et avec quelques éoliennes situées dans ce qu'on appelle des zones, donc, avec
harmonisation, et les mesures d'atténuation ont été proposées dans l'étude d'impact sur
l'environnement par Saint-Laurent Énergies.

1685 Associés aux éoliennes, soixante-quinze (75) éoliennes, nous trouvons les chemins. En
noir, ce sont les chemins qui sont existants et à améliorer, et en rouge, le réseau de chemins,
nouveaux chemins à réaliser.

Nous avons nos soixante (60) éoliennes en terres publiques, et les quinze (15) éoliennes qui
se trouvent sur les terres privées.

1690 Pour ce qui est de l'étude d'impact, qu'est-ce qu'elle considère! En fait, dans les dix (10)
volumes de l'étude d'impact sur l'environnement, une étude d'impact très extensive qui a été
réalisée pour ce projet-là, eh bien, nous touchons de trois (3) milieux, à tous les milieux: le milieu
physique, milieu biologique, milieu humain.

1695 Alors au niveau du physique, nous avons étudié substrats et sols, eaux de surface et eaux
souterraines, le contexte hydrologique.

Au niveau biologique, c'est tout ce qui concerne la végétation, les poissons, la faune
terrestre, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les chauves-souris.

1700 Au niveau de l'humain, nous avons considéré le profil socioéconomique de la région, les
infrastructures et l'utilisation du territoire, la sécurité publique, la santé humaine, systèmes de
télécommunication, les milieux sonores, les paysages, le portrait forestier et l'archéologie.

Toutes ces composantes sont étudiées dans l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Saint-Laurent Énergies.

1705

Un des points importants, donc, comme je l'ai dit, l'élaboration de la configuration du projet éolien, c'est les rencontres et consultations qui ont été menées de façon importante depuis 2006 par Saint-Laurent Énergies.

1710

Nous avons rencontré à plusieurs reprises les municipalités et MRC, le Conseil régional en environnement, les conseils de bassin versant, les gestionnaires du parc, également les utilisateurs, que ce soit au niveau ski, équitation, VTT, motoneige, chasse, les groupes d'intérêt, les organismes de développement, à la fois socioéconomiques et touristiques.

1715

Nous avons mené des portes ouvertes et des consultations publiques au niveau de la population à plusieurs reprises dans chaque municipalité concernée par le projet.

Et depuis juin 2009, nous avons mis en place un bulletin de liaison, L'Éole-Lien, publié tous les trois (3) mois qui informe la population sur l'avancée du projet.

1720

Nous avons également ouvert un bureau local à Saint-Luc-de-Bellechasse depuis août 2009 qui, nous l'espérons, a pu répondre à vos besoins pour l'information sur le projet.

À travers cette consultation intensive que nous avons faite, nous avons évidemment recueilli les sujets d'intérêt et les considérations particulières sur lesquels je vais m'attarder dans quelques instants.

1725

Donc au niveau du milieu physique, le réseau hydrique; au niveau du milieu biologique, la protection de l'habitat de la grive de Bicknell; au niveau du milieu humain, la cohabitation des usages sur le territoire public et également le développement régional, le développement économique.

1730

En ce qui concerne le milieu physique! Concernant donc le réseau hydrique, une première, je crois, pour les projets de parc éolien au Québec, nous avons réalisé une étude hydrologique pour le projet de parc éolien du Massif du Sud, concernant notamment les préoccupations qui nous avaient été soulevées sur les risques d'érosion et de sédimentation, perturbation de l'habitat du poisson aux traversées des cours d'eau, avec quand même trente-trois (33) traversées de cours d'eau sur lesquelles nous nous sommes engagés à faire un inventaire précis, avec donc une caractérisation de chaque traversée de cours d'eau.

1735

1740

Également, l'utilisation des normes les plus élevées au niveau du ministère des Ressources naturelles, mais également du ministère de Pêches et Océans, et l'utilisation, donc, de ponceaux en arche pour certaines traversées qui le nécessiteraient.

1745 Beaucoup de travail également a été réalisé sur le terrain avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Également, on s'engage à faire des travaux du 15 juin au 15 septembre, ce qui est en dehors de la période de frai de l'omble de fontaine.

1750 En ce qui concerne le milieu biologique, la grive de Bicknell! C'est un projet, donc, qui a débuté en 2006, soumissionné à Hydro-Québec en 2007, et le statut de cette espèce, la grive de Bicknell, a changé à l'automne 2009 devenant donc une espèce protégée, ce qui veut dire qu'il y a une augmentation du statut, également de son habitat, et qu'on doit porter une plus grande attention à la protection de cet habitat.

1755 Les impacts potentiels donc! Le déboisement pour l'implantation des éoliennes et la réalisation des chemins, la fragmentation de l'habitat, et la perte d'habitat pour la nidification et la reproduction.

1760 Encore une fois, nous avons fait plusieurs évolutions. La configuration initiale proposée en 2007 à Hydro-Québec comportait vingt (20) éoliennes dans l'habitat de la grive de Bicknell. Dans l'étude d'impact sur l'environnement déposée en 2009, nous avons quatorze (14) éoliennes, puisque nous avons, suite à des consultations, notamment avec le CRECA, retiré six (6) éoliennes situées sur le mont du Midi.

1765 Et aujourd'hui, dans la dernière configuration optimisée, nous ne proposons que six (6) éoliennes dans l'habitat de la grive de Bicknell, pour un total aujourd'hui d'environ onze virgule six hectares (11,6 ha) incluant les chemins dans cet habitat. Donc une réduction significative du déboisement dans l'habitat de la grive de Bicknell.

1770 Les mesures d'atténuation qui sont proposées par Saint-Laurent Énergies dans l'étude d'impact sur l'environnement consistent également à la compensation de la perte d'habitat, et à aucun déboisement lors de la période de la nidification.

1775 En ce qui concerne le milieu humain, nous avons donc, évidemment, regardé à ce que l'intégration du projet à un territoire multiusage se fasse de la façon la plus harmonieuse possible, en prenant en considération les usages existants que sont la chasse, la randonnée pédestre et équestre, le VTT, la motoneige, le ski ou les opérations forestières déjà en cours.

1780 Qu'est-ce que nous avons fait pour finalement travailler à cette intégration multiusage! Nous avons fait plus de vingt (20) simulations visuelles qui sont fournies dans l'étude d'impact sur

l'environnement aux points de vue identifiés par les décideurs locaux ou par des groupes qui nous les ont notifiés.

1785 Également, on peut encore mentionner que les infrastructures sont éloignées, dont notamment les éoliennes, sont éloignées des zones habitées, puisque l'éolienne la plus proche d'un périmètre urbanisé est à deux virgule quatre kilomètres (2,4 km), et donc toutes nos autres éoliennes sont plus que deux virgule quatre kilomètres (2,4 km) de tout périmètre urbanisé des quatre (4) municipalités environnantes.

1790 Également, nous proposons l'aménagement d'un centre d'interprétation de l'énergie éolienne, énergie renouvelable, et je crois qui a sa place dans le projet du Parc du Massif du Sud.

1795 Également, la mise en place d'un comité de liaison pour s'assurer que nos engagements sont suivis.

1800 Au niveau du milieu humain, les retombées économiques, on parle d'un investissement de plus de trois cent cinquante millions (350 M\$), dont soixante pour cent (60 %) devront être faits au Québec, ce qui représente deux cents (200) emplois pendant la construction, et huit (8) à dix (10) emplois directs en exploitation, plus toutes les retombées indirectes, à la fois pendant la construction et l'exploitation, que ce soit pour les pièces et services, le déneigement, la restauration, mais également les travaux civils, électriques, le déboisement et toutes les autres activités qui devront se faire.

1805 Également, depuis 2006, comme je vous l'ai mentionné, nous avons été en relation étroite avec les quatre (4) municipalités et les deux (2) MRC. Et Saint-Laurent Énergies a signé des ententes avec les quatre (4) municipalités et les deux (2) MRC. Donc pour des contributions volontaires, entre autres, il y a d'autres modalités également dans ces ententes, mais on parle de trois cent mille dollars (300 000 \$) qui seront versés et indexés pendant les vingt (20) années du contrat d'achat d'électricité, qui seront versés aux municipalités.

1810 Également soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) versés aux deux (2) MRC pour le financement et le développement du parc régional. Également, nous avons un fonds de développement pour les organismes communautaires qui représente une somme de vingt mille dollars (20 000 \$) pendant les dix (10) premières années d'exploitation.

1815 Et, comme peut-être vous m'avez vu le mentionner, le Cégep de Beauce-Appalaches vient de lancer un programme de formation en maintenance d'éoliennes, donc ici à Saint-Georges de Beauce, et Saint-Laurent Énergies doit mettre en place un programme de bourses d'études pour supporter certains étudiants.

1820

Également, touchée dans l'étude d'impact sur l'environnement, c'est la fermeture du parc éolien. Ce parc éolien bénéficie d'un contrat de vingt (20) ans avec Hydro-Québec, et nous devons également évaluer les principaux enjeux de la fermeture de ce projet s'il y avait lieu.

1825 Donc les principaux enjeux concernent le démantèlement des équipements et la restauration du site. Et à cet effet, le promoteur doit respecter toutes les normes et toutes les autorisations qu'il obtiendra.

1830 Et également, nous avons un dépôt d'une garantie financière auprès d'Hydro-Québec pour s'assurer que si nous n'étions pas en mesure de réaliser ce démantèlement, bien, Hydro-Québec a en main les garanties financières pour faire ce démantèlement en lieu et place du promoteur.

1835 Également, dans l'étude d'impact sur l'environnement, nous nous assurons de faire ce qu'on appelle la surveillance et le suivi, c'est-à-dire pendant, comme je vous l'ai mentionné, la mise en place d'un comité de liaison, qui s'assurera du suivi des activités du projet avec le milieu.

Également, nous avons une surveillance environnementale durant la construction qui s'assure que les mesures d'atténuation et les engagements qui sont pris sont respectés.

1840 Et également, durant l'exploitation, il y a un suivi environnemental qui est un suivi, en général, les protocoles sont soumis au ministère du Développement durable pour approbation, et qui touche à la fois les oiseaux, les chauves-souris, le climat sonore, les paysages et les télécommunications pour s'assurer du respect, finalement, de nos évaluations.

1845 Le calendrier du projet! L'étude d'impact a été déposée en décembre 2009. Nous avons répondu aux questions et commentaires des différents ministères jusqu'au mois de juillet 2010.

1850 Nous avons obtenu un avis de recevabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en septembre 2010, et nous visons à obtenir les autorisations, normalement, au printemps 2011 pour pouvoir débuter une construction à l'été 2011, et mettre en service, comme prévu au contrat d'achat d'électricité, le 1^{er} décembre 2012. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Merci monsieur Boyer. Vous allez déposer évidemment votre présentation auprès de madame Boutin à l'arrière.

Maintenant, j'aimerais mentionner aussi que compte tenu du peu d'espace, on pouvait pas mettre trois (3) tables de personnes-ressources, donc les représentants des municipalités sont

1860

dans la salle, et si jamais il y a des questions qui leur étaient adressées, ils seront en mesure de se déplacer et de s'avancer à l'avant, ici, pour pouvoir y répondre.

Nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes, et le registre est maintenant ouvert.

1865

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1870

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

1875 Je vais demander maintenant à monsieur Boyer de présenter son équipe au complet et ensuite de ça, nous demanderons la première personne qui s'est inscrite au registre de bien vouloir se présenter à l'avant.

Monsieur Boyer.

1880

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1885 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, donc en complément des trois (3) personnes assises ici à la table présentées plus tôt, nous avons donc derrière nos experts et également quelques-uns ici.

Je vais les nommer, puis ils lèveront la main. Monsieur Étienne Bibor qui est notre responsable ingénierie chez Saint-Laurent Énergies. Madame Catherine Thomas qui est chargée de projet au niveau de Saint-Laurent Énergies.

1890

Madame Nicole Bilodeau qui est notre agente de liaison ici à Saint-Luc-de-Bellechasse.

Concernant l'étude d'impact sur l'environnement, nos consultants en environnement, SNC-Lavalin Environnement, nous avons madame Christine Martineau, biologiste, monsieur Steve Vertefeuille, géomorphologue, monsieur Yves Richard, biologiste, monsieur Martin Meunier, acousticien, monsieur Christian Guyaud, hydrologue.

1895

Également avec nous, pour les questions de foresterie, monsieur François Allard, ingénieur forestier.

1900

Et au niveau de paysage, madame Sylvie Laurin de Laurin Beaudoin qui est architecte paysagiste.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905

Merci monsieur Boyer.

1910

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ARIANE GOUPIL ET STEEVE LAPOINTE**

PAR LE PRÉSIDENT:

1915

Maintenant, je vais demander à madame Ariane Goupil s'il vous plaît de bien vouloir s'avancer.

Bonsoir madame Goupil.

1920

PAR Mme ARIANE GOUPIL:

Bonsoir monsieur le Président.

1925

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous êtes accompagnée de?

PAR Mme ARIANE GOUPIL:

1930

De mon conjoint Steeve Lapointe. Donc on va utiliser nos deux (2) questions, 1 et 2.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Parfait, on vous écoute.

PAR Mme ARIANE GOUPIL:

1940

Donc je me présente! Ariane Goupil, native de la région de Bellechasse, Saint-Lazare précisément.

Donc je viens de la région. Technicienne en tourisme diplômée du Cégep de Matane en 2001 et copropriétaire de l'entreprise Artson Québec également.

1945

Donc ma question, je vais y aller simplement, monsieur le Président. Tout comme on construit une maison, avant de construire une maison, on fait un plan.

J'aimerais savoir s'il existe un plan de développement régional au niveau du territoire de Chaudière-Appalaches, au niveau du ministère des Ressources naturelles?

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1955 **PAR Mme ARIANE GOUPIL:**

En date d'aujourd'hui, du 13 décembre, c'est très important, en date du 13 décembre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Monsieur Madore.

PAR M. LOUIS MADORE:

1965

Bien, au regard de l'industrie éolienne, ce qu'on a, c'est surtout, c'est une analyse territoriale, sinon le développement se fait au travers la Stratégie énergétique du gouvernement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1970

Mais plus largement pour le territoire dans son ensemble, comme on a lorsqu'on est par exemple dans le nord sur les terres publiques, on a un plan de développement de territoire, est-ce qu'il existe quelque chose d'équivalent pour la région?

PAR M. LOUIS MADORE:

1975

Pour la région, plus spécifiquement pour le Parc Massif du Sud, oui, on a quand même des objectifs de développement sur plusieurs axes.

1980

Je vais inviter monsieur Lachance pour nous expliquer un peu quelle est la vision du ministère non pas sur l'ensemble de la région, mais sur le parc régional dans son entité.

PAR M. SERGE LACHANCE:

1985

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Mon nom est Serge Lachance, je suis directeur des Affaires régionales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches.

1990

Pour répondre à la question de madame, actuellement, ce qu'on élabore, on appelle ça un Plan d'affectation du territoire public pour la région Chaudière-Appalaches.

Le gouvernement du Québec a amorcé, depuis 2005-2006, pour l'ensemble des régions du Québec, ce qu'on appelle un plan d'affectation. Ça vise à identifier les zones d'utilisation, les zones de protection pour le territoire public.

1995 Ce plan-là est actuellement en cours d'élaboration, il n'est pas terminé.

Dans le cadre du Parc régional Massif du Sud, pour le moment où on est rendu, on a identifié comme une zone d'affectation différée.

2000 Ça veut dire qu'on l'a pas affecté en utilisation ou en protection, à cause du contexte des audiences publiques qui était annoncé pour ce dossier-là. Donc on attend de voir le résultat des audiences publiques et de la décision du gouvernement et après ça, on va adresser une affectation particulière.

2005 Par rapport au développement des ressources et du territoire, le ministère des Ressources naturelles a confié le mandat à la Conférence régionale des Élu(e)s Chaudière-Appalaches de faire, ce qu'on appelle, un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. Dans le cadre de ce plan-là dont la version finale devrait être déposée d'ici la fin décembre, il y aura des orientations de développement, de mise en valeur des ressources du territoire et aussi des orientations de conservation.

2010 Plus spécifiquement pour le Parc Massif du Sud, on est en délégation de gestion avec la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins. Donc c'est un parc régional établi depuis 1998 dans le cadre de l'entente de délégation qui existe avec les deux (2) MRC.

2015 Elles ont élaboré et mis en application un plan de mise en valeur des ressources et du territoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2020 À propos de la délégation de gestion, est-ce que vous pouvez nous préciser à quel territoire elle s'applique?

2025 Parce que je viens de voir un plan pour augmenter la zone d'utilisation intensive, puis je sais qu'il y a des propositions des MRC au ministère, est-ce que vous pouvez juste nous éclaircir là-dessus par rapport à la délégation de gestion, s'il vous plaît?

PAR M. SERGE LACHANCE:

2030 Ce qu'on fait, quand on établit un parc régional, donc on signe une entente de délégation avec la ou les MRC qui vont en assumer la gestion.

2035 Dans le cadre du Parc régional Massif du Sud, la délégation de gestion a été confiée à deux (2) MRC, la MRC de Bellechasse et la MRC les Etchemins.

Et ce qui est prévu dans les obligations, faire un plan de mise en valeur. Donc ils doivent identifier les éléments ou les axes d'intervention ou les objets qu'ils veulent mettre en valeur sur le territoire.

2040 À l'intérieur de ça, il y a ce qu'on appelle la zone principale. C'est une zone à laquelle sont concentrées les immobilisations et à laquelle, quand il y a des baux qui sont émis par les MRC, que ce soit des baux de villégiature privée ou des baux commerciaux ou communautaires, les revenus, les redevances associées à la question des baux sont versées entièrement aux délégataires, donc aux MRC présentes.

2045 Actuellement, dans le cadre de ce projet-là, il y a une demande qui a été faite par les deux (2) MRC pour agrandir la zone principale.

PAR LE COMMISSAIRE:

2050 OK, on y reviendra. Je veux donner l'opportunité à plus de monde de passer, on y reviendra. Merci monsieur Lachance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Merci. Votre deuxième question, allez-y!

PAR M. STEEVE LAPOINTE:

2060 Steve Lapointe, Artson Québec, donc président, conjoint d'Ariane.

2065 Donc moi, j'ai commencé ma vie musicale à quatre (4) ans, donc ça fait trente-six (36) ans de vie musicale et dix-sept (17) ans de vie de production musicale. Monsieur Stephen Cookson, enchanté.

Donc ma question, vous le savez, monsieur Cookson, on en a parlé plusieurs fois ensemble, donc j'ai vu sur le site du ministère des Ressources naturelles qu'en haut des tours, c'est environ quatre-vingt-dix (90) dB de force, donc quand même un bruit assez fort.

2070 Donc tout ce que je veux savoir, c'est la réponse en fréquences d'une éolienne de zéro (0 Hz) à quarante hertz (40 Hz) environ.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Monsieur Cookson.

En fait, vous vous adressez toujours à moi, et vous aussi, vous vous adressez toujours à moi, parce que vous avez tendance à regarder vers le promoteur. Donc adressez-vous à moi s'il vous plaît, merci.

2080

PAR M. STEEVE LAPOINTE:

Oui, pas de problème.

2085

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, je vais demander à notre expert en affaires techniques, Étienne Bibor, de répondre aux questions de monsieur Lapointe.

2090

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Bonjour monsieur le Président. Effectivement, la demande nous a déjà été adressée dans le passé, donc on a réussi, on a ici un document qui résume la réponse en fréquences de l'émission de bruit de l'éolienne.

2095

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez ce document avec vous?

2100

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2105

Et votre document dit quoi exactement?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

2110

C'est pour différentes fréquences...

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Est-ce qu'on peut le voir sur écran?

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

Oui, ce sera pas long.

2120

Donc vous pouvez voir, pour les deux (2) types d'éoliennes qu'il y a sur le projet, donc les MM92 et les MM82, on a l'information de la réponse spectrale pour toute une bande de fréquences variant de cinquante hertz (50 Hz) jusqu'à dix mille hertz (10 000 Hz) avec le niveau sonore associé.

2125

Donc la même chose pour la MM82.

2130

Si on veut aller plus en détail sur la signification de ces valeurs-là, on a un expert acoustique qui pourrait m'épauler, mais enfin, on voit en gros, la méthode a été utilisée pour les deux (2), elle est à peu près la même. Dans le cas de la MM92, c'est une simulation pour un vent de huit mètres-seconde (8 m/s) et dans le cas de la MM82, c'est une simulation pour un vent de sept mètres-seconde (7 m/s) à une hauteur de dix mètres (10 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

2135

Monsieur Bibor, la question de monsieur Lapointe, c'est en deçà du cinquante (50 Hz), plus bas, entre zéro...

PAR M. ÉTIENNE BIBOR:

2140

C'est ça, entre zéro (0 Hz) et quarante hertz (40 Hz)?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

2145

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Commissaire, on va demander à notre expert en impact sonore pour discuter des basses fréquences sonores. Monsieur Martin Meunier de SNC-Lavalin.

2150

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Dans un premier temps, j'aimerais mentionner que les niveaux qui sont indiqués ici, il faut faire la distinction, c'est bien des niveaux de puissance sonore, donc c'est pas des niveaux qu'on entend à l'oreille.

2155

Ce qu'on entend à l'oreille, c'est de la pression sonore. C'est exprimé tous les deux (2) en dBA, mais c'est pas le même paramètre.

2160

Les chiffres qui sont là, c'est ce qu'on a utilisé dans nos calculs pour déterminer les niveaux de bruit, niveaux de pression sonore, à différents endroits dans la zone d'étude.

Donc les valeurs qui sont indiquées ici, c'est marqué "third octave sound power level", ils sont exprimés en dBA, de cinquante (50 dBA) jusqu'à dix mille (10 000 dBA), tel que mentionné précédemment. On voit que la courbe va aussi en descendant vers le cinquante (50).

2165

Donc vous avez tout à fait raison, la question spécifique, en bas de cinquante (50), ce qu'on appelle basse fréquence et même infrason, mais on voit par la courbe que le bruit émis par l'éolienne se trouve essentiellement à moyenne fréquence, c'est un bruit de glissement d'air autour des pales.

2170

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais est-ce qu'il y a moyen pareil de nous trouver ça puis de compléter le tableau?

2175

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Commissaire, on peut voir avec le fournisseur d'éoliennes si ces chiffres sont disponibles pour les deux (2) modèles d'éoliennes qu'on a.

2180

PAR LE COMMISSAIRE:

S'il vous plaît, merci.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous nous revenez demain.

2190 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui monsieur le Président.

PAR M. STEEVE LAPOINTE:

2195 Juste un complément, parce que là, on parle d'harmonique, on s'entend, je veux vraiment les fondamentales, donc le senti, d'accord!

Parce que là, on marche sur les harmoniques de base, c'est pas les harmoniques qu'on veut, c'est la base, de zéro (0 Hz) à quarante (40 Hz), d'accord!

2200

Sûrement que vos détaillants d'éoliennes vont avoir ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205 Vous êtes en mesure de fournir l'information?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2210 Ce que je crois comprendre, il veut les résultats en bandes fines au lieu d'être en bandes de tiers d'octave, c'est ça la question?

PAR M. STEEVE LAPOINTE:

2215 Oui, je veux avoir les octaves pleines en graphique également, bien, ce serait plus facile, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 C'est possible?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2225 Bien, on va vérifier avec le fournisseur d'éoliennes pour voir si ces informations sont disponibles.

Je vais inviter notre consultant en environnement, François Tremblay, de clarifier cette réponse.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2230 On va regarder qu'est-ce qui est disponible comme information, mais c'est clair que les normes, enfin les standards qu'on utilise fonctionnent par tiers d'octave.

2235 Donc moi, j'ai jamais vu de statistiques d'octaves au complet pour les machines, on va regarder qu'est-ce qu'on peut trouver. C'est clair qu'on va essayer de répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2240 Parfait, merci monsieur Tremblay.

Merci à vous deux (2).

2245 _____
CHRISTIAN SIMARD

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Monsieur Christian Simard.

Bonsoir monsieur Simard.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2255 Bonsoir. Donc je suis directeur général de Nature Québec.

Une première question plus spécifique, puis après ça, une question plus globale.

2260 Dans la carte 10.9, au niveau de l'étude d'impact sur les niveaux sonores projetés, j'aimerais savoir quels effets sur les oiseaux, quels sont les effets sur les oiseaux qui se trouvent dans les

limites de la zone quarante (40 dB) à quarante-cinq décibels (45 dB) et de quarante-cinq (45 dB) à cinquante décibels (50 dB), donc quels sont les effets sur les oiseaux qui se trouvent, les impacts sur les oiseaux qui se trouvent dans les limites de cette zone-là, quarante-quarante-cinq décibels (40 dB-45 dB), quarante-cinq-cinquante décibels (45 dB-50 dB).

2265

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cookson.

2270

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Monsieur le Président, je comprends que c'est la bande quarante (40) à quarante-cinq (45) dBA sur les oiseaux.

2275

Je vais inviter notre spécialiste de SNC-Lavalin en biologie, de répondre à cette question, et peut-être si on veut pousser plus loin, notre expert en impact sonore, de parler des caractéristiques de ces bandes d'émissions sonores.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280

Et vous pouvez indiquer aussi la figure que monsieur Simard a mentionnée, c'est-à-dire la figure 10.9.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2285

Absolument. Je vais demander à François de montrer cette carte-là.

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

2290

Donc sur la carte que vous voyez à l'écran présentement, c'est la carte du milieu sonore qui a été présentée et dans l'étude d'impact avec la configuration de 2009, mais celle-ci, c'est celle qui est la plus à jour avec la configuration présentée dans le volume 10 de l'étude d'impact.

2295

La zone de quarante-cinq (45) dB et la valeur de vert, pas la plus foncée, mais la deuxième plus foncée, donc la question en rapport à cette bande-là.

Pour ce qui est du dérangement de la faune aviaire par le son des éoliennes, anciennement, il n'y a aucune étude qui a été faite là-dessus concernant le son puis la perception.

2300 Nous, on n'a pas connaissance d'une étude qui ferait que les oiseaux seraient vraiment perturbés par le son qui est émis par les éoliennes, quelle que soit la bande sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Parfait, merci. Je vais aller voir du côté du MRNF!

Est-ce que vous avez des indications concernant le bruit qui pourrait être perçu par les oiseaux à une certaine fréquence, donc quarante-quarante-cinq (40-45) dBA et maintenant, l'impact que ça peut avoir sur les oiseaux à cette hauteur de fréquence?

2310

PAR M. LOUIS MADORE:

Sur un sujet aussi pointu, j'inviterais monsieur Normand Latour, notre expert faunique, de répondre dans la mesure où il a une réponse.

2315

PAR M. NORMAND LATOUR:

Bonjour. Mon nom est Normand Latour, je suis de la Direction de l'expertise Forêts, Faune, Énergie, Mines et Territoire de la Direction régionale Chaudière-Appalaches-Capitale-Nationale.

2320

Malheureusement, je pourrais pas répondre spécifiquement à la question qui est vraiment très précise.

Ce qu'on sait par contre, c'est au niveau de certains groupes d'oiseaux qu'on appelle les passereaux, plutôt le groupe des petits oiseaux chanteurs, il y a régulièrement dans la littérature un phénomène d'évitement qui est associé à la présence des éoliennes.

2325

Donc dépendant des espèces, il y a un phénomène qu'on observe, c'est que les oiseaux n'approchent pas de l'éolienne. Est-ce que c'est dû au son, à la présence insolite de l'objet sur leur territoire, je pourrais pas vous répondre. Ça dépend des espèces.

2330

Il y a plusieurs centaines d'espèces de passereaux; certaines espèces ne sont pas affectées du tout par la présence des éoliennes manifestement, alors que d'autres peuvent éviter jusqu'à cinq cents mètres (500 m) la présence d'éoliennes.

2335

Donc c'est très variable selon les espèces, probablement dû en partie au bruit.

PAR LE COMMISSAIRE:

2340 Monsieur Latour, ça veut dire, quand vous dites qu'elles n'utilisent pas le territoire, ça veut dire pour la reproduction, pour toutes les fonctions pour lesquelles elles l'utilisent d'habitude ou dans certaines circonstances seulement?

PAR M. NORMAND LATOUR:

2345 On peut penser que c'est pour l'ensemble de leurs activités.

PAR LE COMMISSAIRE:

2350 Merci beaucoup.

Est-ce que les gens d'Environnement Canada auraient un complément d'information ou de l'information là-dessus?

PAR M. CLAUDE ABEL

2355 Je pense qu'on n'a pas d'autres informations, juste confirmer, qu'on n'a pas d'autres informations pertinentes à rajouter.

PAR LE COMMISSAIRE:

2360 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Parfait, merci.

Votre deuxième question, monsieur Simard.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2370 Je constate qu'il n'y a pas eu de promoteur évaluation de ce phénomène.

2375 Maintenant, deuxième question! Vous allez me permettre des considérants qui vont permettre d'éclairer la question, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 En autant que vos considérants soient relativement courts. Vous avez compris le message que j'ai lancé en début.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2385 Ils vont être relativement courts.

Considérant que les règles de l'art dans le domaine de l'évaluation environnementale normalement supposent qu'il doit y avoir consultation à l'étape de la directive;

2390 Considérant qu'il y a eu un contrat de signé qui oblige la livraison d'éoliennes en décembre 2012, si j'ai bien compris;

2395 Considérant qu'il y a lieu habituellement dans un phénomène d'étude d'impact d'évaluer des scénarios alternatifs au projet, que ce soit un scénario, un autre lieu pour le projet d'éoliennes, un emplacement alternatif pour l'ensemble du projet ou éventuellement, lorsqu'il y a d'autres projets sur la table ou d'autres propositions, comme une aire protégée;

2400 Considérant qu'il y a eu dépôt aujourd'hui même d'une étude d'impact complémentaire, l'addenda 10 de plus de deux cents (200) pages qu'on n'a pas pu consulter avant de poser nos questions;

2405 Ma question s'adresse à vous, monsieur le Président, mais j'aimerais entendre, si c'était possible, le promoteur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour savoir, est-ce qu'on a demandé et est-ce que le promoteur a réalisé un scénario alternatif, soit pour un projet éolien à un autre endroit ou une étude pour la réalisation, une étude d'impact comparative avec son projet pour la réalisation d'une aire protégée sur les sommets du Massif du Sud?

2410 On a déposé nous-mêmes au mois de mars 2010, de mémoire, un projet au MDDEP de proposition de réserve de biodiversité et d'une aire de catégorie 6, une aire tampon autour d'une aire protégée de nature plus stricte.

Donc j'aimerais savoir qu'en est-il des scénarios alternatifs étudiés ou pas étudiés par le promoteur et pourquoi?

2415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait monsieur Simard. Monsieur Cookson.

2420 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, dans le cadre de l'étude d'impact pour le projet au Massif du Sud, un avis de projet a été déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en août 2007.

2425 Suite à ce dépôt-là, le promoteur a exécuté des études à travers trois (3) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous adressez à moi!

2430

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Oui, désolé monsieur le Président.

2435 C'était au volume 6 de l'étude d'impact où est-ce que Saint-Laurent Énergies a proposé des emplacements alternatifs à l'agencement originalement proposé dans le dépôt original de l'étude d'impact.

2440 En décembre 2009, on n'a pas dans aucun volume de l'étude d'impact analysé une question d'un projet alternatif de l'aire protégée mentionnée par monsieur Simard.

2445 Étant donné qu'il y a plusieurs aires protégées qui existent sur le site, notre travail a visé l'évitement des milieux sensibles, et le rapport addenda auquel monsieur Simard a mentionné, c'était en fonction de la finalisation du design des chemins liés aux agencements alternatifs proposés dans le volume 6.

Je vais peut-être demander à monsieur Stéphane Boyer de parler d'une façon plus globale de la possibilité des projets alternatifs au Massif du Sud.

2450 **PAR M. CHRISTIAN SIMARD:**

Excusez, j'ai bien compris volume 10 ou volume 6?

PAR LE PRÉSIDENT:

2455

Volume 6.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD:

2460

Moi, je parlais du volume 10.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2465

Oui, au volume 6 de l'étude, monsieur le Président, Saint-Laurent Énergies a proposé cinq (5) positions alternatives pour des positions d'éoliennes.

Au volume 10 qui a été déposé le 3 décembre au MRNF et au BAPE, Saint-Laurent Énergies a présenté le réseau de chemins optimisés pour aller chercher ces positions alternatives là.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, lorsque vous parlez d'optimisation et de tracés alternatifs, c'est pas un projet alternatif qui correspondrait à un autre projet complètement à l'extérieur, si on veut, du Massif?

2475

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Exactement.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous n'avez pas fait de projets alternatifs de ce côté-là.

2485

Maintenant, je vais aller voir du côté de monsieur Talbot au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement à la question d'aires protégées et ce que monsieur Simard nous a mentionné tantôt qu'ils avaient déposé auprès du ministère, à savoir un projet d'aire protégée.

2490

Qu'en est-il exactement du projet qui a été déposé? Est-ce qu'il a été analysé, est-ce qu'il a été étudié, qu'en est-il finalement?

PAR M. DENIS TALBOT:

2495 Bon, au ministère, c'est certain qu'actuellement, on procède à l'analyse du projet éolien qui a été déposé.

Mais il y a par ailleurs également un projet d'aire protégée.

2500 Pour parler des aires protégées de façon générale, puis comment ces demandes-là sont traitées, je vais demander à François Brassard de venir nous éclairer s'il vous plaît, du Service des aires protégées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505 Bonsoir monsieur Brassard.

PAR M. FRANÇOIS BRASSARD:

2510 Bonsoir monsieur le Président. Donc je suis coordonnateur scientifique à la Direction du patrimoine écologique et des parcs au Service des aires protégées.

Non, nous n'avons pas fait d'études spécifiques pour le Massif du Sud.

2515 Par contre, nous avons déposé une étude pour l'ensemble de la province naturelle et des régions naturelles dans laquelle se retrouve le Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

2520 Et qu'en est-il sorti?

PAR M. FRANÇOIS BRASSARD:

2525 Bon, écoutez, donc c'est sûr que quand on regarde l'écologie de la province naturelle des Appalaches et la représentation des aires protégées dans cette province naturelle là, c'est une des provinces naturelles où il y a le moins d'aires protégées au Québec parmi les trois (3), où le pourcentage est le plus faible.

2530 C'est aussi, même si on prend le cadre administratif de la région des Appalaches, c'est aussi une région où il y a peu d'aires protégées.

Et nous, c'est sûr que quand on fait l'analyse écologique, on ne fonctionne pas avec les régions administratives, on fonctionne avec le cadre écologique de référence comme élément d'analyse, et on se retrouve ici dans la région naturelle du plateau de l'Estrée et de la Beauce, et c'est un endroit où le pourcentage d'aires protégées est assez faible.

2535

Et le réseau actuel nécessiterait d'être complété en termes de représentativité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540

Merci.

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

2545

Et si ça nécessitait d'être complété, est-ce que les arguments que différents organismes vous ont présentés à l'égard du Massif du Sud constituent des arguments qui mériteraient d'être considérés? Je vous les lirai pas, j'en ai une liste, mais vous savez desquels je parle.

2550

PAR M. FRANÇOIS BRASSARD:

Bien, c'est certain que ce territoire-là présente un intérêt écologique en termes de représentativité, de protection d'espèces, aussi de carences existantes dans le réseau d'aires protégées en fonction de plusieurs variables qui sont identifiées dans notre étude que vous avez sûrement ou qu'on pourrait vous déposer.

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

2560

PAR M. FRANÇOIS BRASSARD:

D'accord. Alors tant sur le plan des variables physiques, on parle ici de buttes et de basses collines, qui sont présentes dans la province naturelle des Appalaches, on parle d'une représentation qui tourne autour de zéro virgule deux (0,2 %) à trois pour cent (3 %) de représentation dans le réseau.

2565

Donc ça, c'est carrément des éléments qu'on retrouve au Massif. Aussi, en termes de végétation potentielle, différents types de végétation potentielle qu'on retrouve au Massif et qui – je rentre dans des termes plus techniques, excusez-moi – et qui s'y retrouvent.

2570

Espèces menacées vulnérables, c'est l'un des critères de sélection des aires protégées, donc on a parlé abondamment de la grive. Donc c'est un élément important aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575

Merci. On aura l'occasion d'y revenir un peu plus tard s'il y a d'autres questions.

Merci monsieur Simard.

2580

ALAIN CHABOT

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Monsieur Alain Chabot.

PAR M. ALAIN CHABOT:

2590

Monsieur le Président, si j'avais une carte qui illustre la localisation des éoliennes et des chemins, ça aiderait beaucoup à comprendre la portée de ma question!

2595

On parle abondamment et beaucoup, à chaque présentation de Saint-Laurent Énergies, j'ai entendu parler de deux pour cent (2 %) seulement, environ deux pour cent (2 %) du territoire. Évidemment, on parle des surfaces de déboisement.

Et on tente même à minimiser les superficies, en disant, c'est quelques hectares.

2600

Ce qu'il faut comprendre en regardant la carte, à ma vision à moi – en passant, j'ai une formation dans le domaine aussi des ressources naturelles et je suis président d'une firme dans le domaine de l'environnement – et quand je regarde la carte telle qu'on la voit là, moi, à mes yeux, le réseau de chemins qui va se développer, proposé qui est là, l'emplacement des éoliennes, c'est pas la superficie comme l'étendue sur le territoire.

2605

Donc je dis que l'étude d'impact tend à minimiser cet élément-là.

2610

Et ma question: quelle est la réelle zone d'influence d'un chemin? Quand on parle d'augmentation d'activités anthropiques, humaines, quand on parle de dérangements au niveau de la biodiversité, au niveau de la faune, quand on parle donc d'activités humaines qui seront à peu près plus contrôlables avec un chemin comme ça, et quel est l'impact sur le milieu naturel, l'impact

sur la végétation, l'impact, bon, on parlait tantôt de six cents mètres (600 m) pour la grive de Bicknell, si on serait dans le caribou forestier, on parlerait d'un kilomètre (1 km), mais peu importe!

2615 Dans des milieux sensibles comme ça, je pense que c'est sur cette base-là, on regardait tantôt les zones d'influence au niveau sonore, je pense que c'est sur cette base-là, c'est pas seulement éolienne par éolienne et la superficie déboisée, mais sur la base de toute la pochette qui inclut ces réseaux d'accès là, ces infrastructures-là.

2620 Et on oublie les lignes qui vont venir rejoindre les éoliennes, avec le déplacement aussi d'un sentier de motoneige, avec un poste aussi de distribution, une ligne de distribution jusqu'à Lac-Étchemin.

2625 Je pense que c'est sur la base de ça qu'il faudrait regarder la superficie d'impact du projet du Massif du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et votre question est?

2630 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Ma question est: quelle est la distance, est-ce que le promoteur a fait une analyse de ça, la zone d'influence qui risque d'être affectée, et non seulement la zone qui est aménagée?

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2640 Oui monsieur le Président. Absolument, on a fait ces études.

2645 Je vais parler, j'ai écrit une couple des différentes questions, on a parlé de la zone d'activité, on a parlé de dérangements de la faune, l'impact sur la végétation, l'impact sonore, la zone d'influence.

Il y a pas une section dans l'étude d'impact qui porte sur une zone d'influence, parce que c'est différent pour tous ces différents aspects de notre analyse.

2650 En termes de zones pour des impacts sur les activités, généralement on s'est basé sur les tampons réglementaires qui existent dans la réglementation au niveau de la MRC, donc des distances entre une position d'éolienne puis un sentier récréotouristique, soit randonnée ou multifonctionnel, VTT ou motoneige.

2655 Donc en respectant ces tampons-là qui sont à trois cents mètres (300 m), on a fait un effort de s'assurer qu'on n'aura pas d'impacts sur ces activités-là.

2660 On a aussi fait un rapport de sécurité, pour s'assurer que l'utilisation de ces sentiers-là, donc des activités humaines, ça peut se poursuivre en sécurité.

Pour qu'est-ce qu'il y a du dérangement de la faune en termes de zones de dérangement, je vais inviter madame Christine Martineau de parler un petit peu du dérangement sur la grande faune et la faune aviaire.

2665 Par la suite, si on veut aller à tous les sujets qui ont été abordés par monsieur Chabot, je peux inviter nos experts pour parler de l'impact sur la végétation et l'impact sonore.

Mais on va commencer par madame Martineau sur une zone d'influence de la faune.

2670 **PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:**

2675 Donc concernant les chemins qui composent le présent plan d'aménagement, il faut quand même souligner que sur les chemins qui seront utilisés aux fins de construction et d'exploitation du parc éolien, il y a quand même une bonne partie de ces chemins-là qui sont des chemins existants qui seront rélargis.

2680 Et pour la zone d'influence de tous ces chemins-là, c'est certain que comme monsieur Chabot l'a mentionné, il n'y a pas de sections spécifiques dans l'étude d'impact qui traitent de cela, parce qu'une zone d'influence du chemin, ça va être très très très différent selon toutes les espèces qu'on retrouve dans la zone d'étude.

2685 Ça, ça veut dire que certaines espèces peuvent être dérangées par la présence d'un chemin, parce que leur habitat, à cet endroit-là, va avoir disparu. Donc ils peuvent se tenir à une certaine distance.

Mais il y a d'autres espèces aussi qui vont utiliser l'effet de lisière, l'effet de bordure qui va être créée.

2690 Il y a d'autres espèces qui vont utiliser aussi pour se déplacer les chemins qui vont avoir été aménagés.

2695 Donc c'est certain qu'on ne peut pas mettre une zone d'influence générale pour les chemins d'accès existants qui vont être utilisés, et peut-être réaménagés, ainsi que les nouveaux chemins qui seront construits.

Monsieur Chabot a aussi fait mention du réseau électrique. Dans le cas ici, toutes les éoliennes seront raccordées, les lignes électriques seront enfouies. Donc je pense pas qu'on peut vraiment parler d'une zone d'influence du réseau électrique.

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ce réseau que vous allez enfouir, j'imagine qu'il prend quand même un certain espace en sus du chemin que vous allez construire ou que vous allez élargir, donc à ce moment-là, c'est un peu plus?

2705 **PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:**

On considère...

2710 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui. Bien, je peux prendre cette question-là.

2715 Monsieur le Président, l'emprise des chemins, pour tout le projet, sauf la petite section qu'on voit encadrée en rouge là, c'est une emprise de vingt mètres (20 m). Donc on est capable d'enfouir jusqu'à trois (3) circuits dans l'emprise de vingt mètres (20 m) correctement.

2720 Quand on saute à cinq (5) circuits qui est le cas entre le bout de section entre B39 puis la sous-station, on saute à cinq (5) circuits, donc tel que mentionné dans l'étude d'impact, on prévoit une emprise d'à peu près vingt-cinq mètres (25 m) dans ce cas-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Cookson.

2725 Monsieur Chabot.

PAR M. ALAIN CHABOT:

2730 Ça répond partiellement et pas à ma question.

Ma question: quelle est la zone d'influence de l'activité humaine qu'il va y avoir là, par après, pas nécessairement juste ça!

2735 Et surtout, quelle est la surface, la superficie de cette zone d'influence là sur les niveaux de sept cents mètres (700 m)? Parce que c'est bien ça qu'on parle de protéger, et c'est ça, plutôt que de ramener à la zone d'étude et me dire que c'est un pourcentage de deux pour cent (2 %).

2740 Prenons la zone d'influence qu'elle peut avoir sur la grive de Bicknell, ça pourrait me satisfaire, six cents mètres (600 m), mettons-la autour de toutes les infrastructures, et qu'est-ce que ça représente par rapport au sommet de sept cents mètres (700 m), où risque de se trouver cette espèce-là, habitats existants ou habitats potentiels futurs?

PAR LE PRÉSIDENT:

2745 Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2750 Donc je pense, quand monsieur Chabot, monsieur le Président, parle des zones plus hautes que sept cents mètres (700 m), il parle principalement de l'habitat de la grive de Bicknell, et le territoire dans lequel on retrouve le sapin à oxalide, dont les deux (2) sont analysés dans l'étude d'impact.

2755 Tel que mentionné par monsieur Boyer dans la présentation, il y a une diminution importante d'impacts dans l'habitat de la grive de Bicknell, dont une réduction de trente-quatre hectares (34 ha) à onze point six hectares (11,6 ha) avec les travaux et les optimisations qu'on a faites en 2010.

2760 Si on est intéressé à creuser un petit peu plus loin sur le sapin à oxalide, on a préparé une petite présentation pour montrer une carte de l'infrastructure sur cette composante-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Pour le bénéfice de monsieur Chabot, votre présentation dure combien de temps?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

2770 C'est pas très long. Je pense qu'on peut le faire en à peu près cinq (5) à dix (10) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est long, cinq (5) à dix (10) minutes! Vous pouvez pas rapetisser ça à trois (3) minutes?

2775 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Peut-être qu'on peut le faire à trois (3) à cinq (5) minutes, on va faire notre possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 D'accord, pas plus que cinq (5) minutes, parce qu'il y a quand même d'autres gens qui veulent venir poser leurs questions, puis il est déjà dix heures moins vingt (10 h -20).

Donc trois (3) à cinq (5) minutes.

2785 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui monsieur le Président.

2790 **PAR M. ALAIN CHABOT:**

Monsieur le Président, je suis pas sûr que ça va répondre encore à ma question.

2795 Ce que je voudrais, c'est qu'ils évaluent la surface de l'impact, et je voudrais entendre les intervenants peut-être du ministère, pour dire la zone, l'effet que peut avoir un chemin ou chacune de ces infrastructures-là, et qu'ils fassent une évaluation de ça, le pourcentage que ça couvre, que ça va impacter sur les hauts sommets de sept cents mètres (700 m) et plus.

C'est ça que je veux. Et ça, je pense pas que ça a été fait.

2800 Puis je voudrais peut-être savoir, sur quel barème les intervenants du ministère pourront nous dire, sur quel barème une zone où on peut penser qu'il peut y avoir un impact au niveau des activités du projet comme telles et activités humaines. On sait que ça déborde un chemin, là.

2805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre, monsieur Cookson?

2810 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Bien, monsieur le Président, c'est la nature même de toute l'étude d'impact. On identifie toutes les différentes composantes dans le milieu physique, humain et biologique, puis on porte une attention sur les impacts.

2815 En termes de zones ou d'espaces tels que mentionnés par madame Martineau, c'est différent pour chaque composante. Donc certaines distances associées avec des impacts sonores, certaines distances associées avec des facteurs sécuritaires, dont certains impacts liés au réseau hydrique et les bassins versants.

2820 Donc on peut approfondir sur chacun de ces éléments-là pour regarder une zone d'influence, mais c'est difficile d'identifier une zone qui couvre tous ces différents éléments.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Merci monsieur Cookson.

Au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la question de monsieur Chabot, à savoir si ça a été regardé, tous les aspects du sept cents mètres (700 m).

2830 Est-ce que l'étude d'impact vous satisfait relativement à ce qui a été préparé dans l'étude d'impact?

PAR M. DENIS TALBOT:

2835 Quand vous parlez du sept cents mètres (700 m), vous parlez de l'habitat de la grive particulièrement?

PAR LE COMMISSAIRE:

2840 Pour les parties situées au-dessus de l'altitude de sept cents mètres (700 m).

PAR M. DENIS TALBOT:

2845 Pour ce qui est de cette question-là, c'est davantage le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'on a consulté à l'étape de l'étude et qui nous a fourni quand même plusieurs interrogations qui ont été refilees par la suite au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850 Parfait. Monsieur Madore.

PAR M. LOUIS MADORE:

2855 Pour ce qui est de l'influence d'une zone tampon, bon ça, la question a peut-être été répondue qu'au regard d'un aspect particulier.

2860 Par contre, en ce qui a trait à l'impact au-dessus de sept cents mètres (700 m) ou ce qui a trait plus directement à la grive, je demanderais à monsieur Normand Latour qu'il vienne nous préciser un peu la façon dont la chose a été regardée.

PAR M. NORMAND LATOUR:

2865 Je vais tenter de répondre à la question.

2870 Au niveau des chemins, si je comprends bien la question, on veut savoir l'impact du chemin pour l'habitat de la grive de Bicknell qui est effectivement, d'après nos relevés, qui ne traite que l'habitat optimal de la grive de Bicknell. La presque totalité d'habitats de grive de Bicknell de meilleure qualité, on pourrait dire, se situent effectivement au-dessus de sept cents mètres (700 m).

2875 On a reçu une nouvelle proposition de chemins, de tracés de chemins la semaine dernière, il y a effectivement encore une partie des chemins qui se trouvent au-dessus de sept cents mètres (700 m), et une partie de ces chemins-là se trouve dans ce qu'on a identifié comme étant l'habitat optimal de la grive de Bicknell, effectivement.

En termes d'impact que ça l'a, le premier impact, évidemment, pour la grive de Bicknell spécifiquement, c'est une perte de territoire, une perte nette d'habitat.

2880 Donc c'est la principale conséquence.

2885 Et deuxièmement, ça constitue, jusqu'à un certain point, une voie de pénétration pour les prédateurs aussi qui peuvent venir attaquer les nids, parce que la plupart du temps, c'est ce qui se passe. Les prédateurs vont venir tout simplement attraper ou manger soit les oeufs, soit les jeunes.

Donc c'est les conséquences immédiates de l'ouverture de réseaux de chemins.

2890 Pour l'ensemble des espèces présentes, j'abonde un peu dans le sens de madame Martineau. Il y a tellement de grandes variétés fauniques; certaines espèces vont être affectées positivement, d'autres négativement, d'autres, ça va être neutre dans leur cas. Il faut vraiment regarder espèce par espèce.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Latour.

Oui monsieur Madore.

2900 **PAR M. LOUIS MADORE:**

2905 Juste de préciser qu'au-delà du sept cents mètres (700 m), c'est six (6) éoliennes qui ont été identifiées comme étant problématiques sur l'ensemble, si on considère l'habitat de la grive, et non pas toutes les infrastructures au-dessus de cette limite-là de sept cents mètres (700 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Madore.

2910 Une dernière question, monsieur Chabot, et pas de sous-questions, cette fois-là!

PAR M. ALAIN CHABOT:

2915 Évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est une question, point.

2920

PAR M. ALAIN CHABOT:

Oui. L'étude d'impact semble considérer, pas semble considérer, considère qu'il y a très peu d'impacts au niveau des activités touristiques.

2925

On sait que l'étude d'impact, la valeur étant un des éléments de l'analyse d'impact, quelle valeur les gens affectent au territoire, quelle valeur on lui donne? On comprend bien qu'un parc qui a déjà eu le statut de parc régional, c'est qu'il y a déjà eu des consensus, d'autant plus que la vocation était dans le temps prioritaire récréotouristique.

2930

J'essaie d'avoir des précisions, est-ce qu'il y a eu des analyses au niveau de l'impact que ça pourrait avoir, touristique, est-ce qu'il y a eu des comparables, est-ce qu'il y a eu même des analyses pour dire, bien, si on fait ce projet éolien là, telle activité ne pourra plus se développer?

2935

Est-ce qu'il y a eu une analyse du tourisme régional pour avoir une évaluation de l'impact sur l'activité touristique?

2940

Quand on sait que soixante kilomètres (60 km) de chemins, soixante-cinq kilomètres (65 km) de chemins rélargis et tout ça, éoliens, et je ramène juste, pour terminer, monsieur le Président, à ramener au mandat que le ministère du Tourisme qui n'est pas présent, mais peu importe, dans sa délégation de pouvoir aux ATR reconnaît et a comme mission aux ATR de protéger les environnements naturels à haute valeur visuelle pouvant receler des potentiels touristiques.

2945

C'est la première mission des ATR.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais aller voir monsieur Cookson, puis après ça, j'irai voir du côté des MRC.

2950

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Oui monsieur le Président. Il y a certaines analyses qui ont été faites dans le cadre de l'étude d'impact, des comparaisons avec d'autres milieux similaires, l'effet de construction de parcs éoliens dans ces territoires-là, des sondages populaires.

2955

Mais je vais demander à François Tremblay de parler un petit peu de nos efforts et le type d'analyses qu'on a fait dans l'étude d'impact.

PAR M. FRANÇOIS TREMBLAY:

2960

Donc effectivement, il y a des analyses sur le tourisme qui ont été faites qui sont dans l'étude d'impact.

2965

Il y a aussi des rencontres qui ont été faites avec des organismes de tourisme dont l'ATR.

Il y a une caractérisation donc du type de tourisme qu'il y a dans la région, ça a été regardé.

2970

Ce qu'on a vu, évidemment c'est la première fois qu'il y a un parc éolien dans un parc régional, donc oui, il y a une première là.

2975

Par contre, au point de vue de la composition du tourisme régional, on s'aperçoit que les grandes caractéristiques, c'est que c'est un tourisme beaucoup québécois. Si on se reporte à l'expérience qu'on a en Gaspésie, on a vu qu'il y a des touristes québécois qui étaient intéressés à voir des parcs éoliens, et donc c'est quelque chose qu'on doit considérer, le type de tourisme qui se pratique ici.

2980

Et les expériences qu'on a vécues ailleurs nous incitent à croire qu'il y a quelque chose qui peut être mis en valeur avec le projet.

Nous, on y croit fondamentalement, que ce projet-là peut représenter une opportunité.

2985

C'est pourquoi on ne fait pas l'adéquation simple en disant, il va y avoir des impacts, point. Le tourisme, en tourisme et en récréotourisme, il y a pas d'automatisme. Ça repose donc sur des saisies d'opportunité, si on peut dire, les gens qui ont des activités touristiques, si on les avise d'avance, si on discute avec eux, ils sont en mesure de se préparer aux changements, et c'est la vision qu'a eue Saint-Laurent Énergies depuis maintenant quatre (4) ans qui développe le projet.

2990

Donc il y a pas d'effet automatique. C'est pas parce qu'il y a un projet qui arrive quelque part qu'il va se créer absolument une réponse. En tourisme, pour avoir travaillé et étudié là-dedans assez longtemps, il y a pas d'effet automatique. Donc ça dépend vraiment de comment le milieu se prépare à voir un changement arriver.

2995

Saint-Laurent Énergies a pris ces mesures-là, a consulté les gens, a informé les gens et a même mis sur la table des montants avec la CADMS, avec les MRC, de manière à ce que ça puisse représenter une opportunité pour le secteur touristique.

Donc c'est pourquoi on arrive à la conclusion d'un impact, comme on l'a caractérisé dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000

Merci monsieur Tremblay.

Maintenant, je sais pas laquelle des deux (2) MRC va vouloir nous renseigner là-dessus, parce qu'en fait, je pense que les deux (2) MRC sont parties prenantes de la gestion du Parc Massif du Sud.

3005

Est-ce qu'il y a eu des études qui ont été réalisées dans le passé ou encore récemment, à savoir quelle était la fréquentation du parc et qui étaient les personnes qui fréquentaient ce parc?

3010

Est-ce que le touriste qui va au Massif du Sud, est-ce que c'est un touriste régional ou c'est un touriste provincial? Est-ce que vous avez des informations là-dessus?

PAR M. GAÉTAN PATRY:

3015

Non, on n'a pas vraiment d'études, de chiffres là-dessus.

Ce qu'on peut faire, c'est de s'informer à la CADMS, à savoir le nombre de visites qu'il peut y avoir par année.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est strictement ça qu'on pourrait avoir comme information, le nombre de visiteurs annuels?

3025

PAR M. GAÉTAN PATRY:

Oui, ce serait ce genre d'information là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3030

Oui monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

3035

Pour continuer dans la veine de monsieur Chabot! Il y a un document dans lequel vous proposez au MRNF d'agrandir la zone d'utilisation intensive, et dans votre argumentaire, puis là, j'aimerais bien savoir comment on trie les perceptions.

3040 Apparemment, dans les requêtes qu'on a lues ce soir, il y a des gens qui ont la perception de quand on met des éoliennes, on perd la vocation récréotouristique. Les MRC semblent dire, pas d'éolien, le futur du parc va être difficile, on va l'intégrer comme ressource dans le parc.

J'aimerais beaucoup vous entendre là-dessus.

3045 **PAR M. GAÉTAN PATRY:**

Je vais laisser répondre monsieur Fillion qui est le directeur général de la MRC.

3050 **PAR LE COMMISSAIRE:**

S'il vous plaît.

PAR M. CLÉMENT FILLION:

3055 Monsieur le Président, il faut comprendre premièrement, peut-être pour bien situer, que ce parc-là a quand même un objectif, c'est de développer l'ensemble des ressources du parc. Et nous, quand on a fait l'analyse, parce qu'il y a eu quand même un appui d'accordé par les deux (2) MRC, et l'appui est quand même conditionnel à ce que ce projet-là soit acceptable environnementalement. C'était une des conditions.

3060 Mais nous, au tout départ, on se disait que c'est un projet de développement et que le fait de mettre des éoliennes pouvait contribuer, non pas à diminuer le potentiel de ce parc-là, mais peut-être à l'augmenter. Parce qu'on a regardé d'autres projets dans la province, et on a constaté qu'on a pu susciter un certain tourisme, que les gens venaient visiter les éoliennes.

3065 Donc nous, de toute façon, on a beaucoup d'activités. On a su concilier la motoneige, le quad, on a su concilier la chasse, donc des activités qui, au départ, dans un parc naturel, on pourrait peut-être se dire dans un premier temps, c'est pas conciliable, alors que nous, on se dit, c'est d'utiliser l'ensemble des ressources du territoire pour développer un coin de pays.

3070 Or nous, notre prétention, c'est de dire que si on le fait bien, et selon certains barèmes, on peut amener une activité touristique supplémentaire.

3075 Juste des petits chiffres, vous avez parlé de chiffres, on nous disait tantôt qu'il y avait cent vingt mille (120 000) jours d'activités, or nous, on n'arrive pas tout à fait à ces chiffres-là. On parlait plutôt de soixante mille (60 000) jours. Puisque la grande activité, c'est la station touristique, donc le ski, qui est environ entre cinquante (50 000) et cinquante-cinq mille (55 000) jours.

3080 Et nous, on a environ entre cinq mille (5000) et six mille (6000) jours. Ce qui fait un soixante mille (60 000). C'est un petit peu différent.

Et on pense que ce potentiel-là peut être augmenté par cette nouvelle ressource là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Et votre cinq mille (5000) à six mille (6000) jours, donc ce sont pour les autres activités, telles que la chasse, le quad, la motoneige, ski de fond, randonnée pédestre et ensuite de ça, je pense autres activités, équitation, ces choses-là?

3090 **PAR M. CLÉMENT FILLION:**

Ce sont les cinq mille (5000) à six mille (6000), c'est les activités recensées par notre direction au niveau du parc.

3095 C'est sûr qu'il y a peut-être des activités où on ne peut les recenser, parce que les gens ne se rapportent pas à notre kiosque.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 Parfait. Par exemple, si quelqu'un qui fait de l'observation des oiseaux, est-il obligé de se rapporter chez vous ou bien donc, il prend un sentier?

PAR M. CLÉMENT FILLION:

3105 Il peut prendre un sentier, pas nécessairement mais la plupart du temps, les gens s'enregistrent, parce que c'est quand même un grand territoire, or pour être certain qu'il y a pas personne qui se perde, il y a quand même des consignes de sécurité là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Merci beaucoup.

Merci monsieur Chabot.

3115 _____

FRÉDÉRIC BUSSIÈRE

3120

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Frédéric Bussière.

3125

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

Bonsoir monsieur le Président.

3130

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

3135

Ma première question concerne en fait un élément central pour déterminer l'impact du projet sur l'habitat de la grive de Bicknell.

3140

Donc quand on parle d'habitat de grive de Bicknell, de quoi on parle au juste? C'est important parce que c'est l'argumentaire principal sur lequel va se baser le promoteur pour déterminer quel est l'impact.

3145

À l'heure actuelle, si je comprends bien, ce qu'on détermine comme étant l'habitat de la grive de Bicknell, c'est fondé sur le travail qui a été fait par le MRNF, donc sensiblement, c'est un travail de délimitation d'habitats qui est basée sur la description de la végétation seulement. Vous me corrigerez si je fais erreur.

Donc on tient pas compte des mentions connues géoréférencées et d'observations de grives de Bicknell sur le territoire.

3150

Donc il y a des habitats actuellement occupés par la grive de Bicknell qui sont d'une certaine façon exclus par la délimitation actuelle de l'habitat tel qu'il a été fait par le promoteur.

3155

En fait, ma question: pourquoi le promoteur, dans la détermination des limites de l'habitat, de ce qu'il considère comme l'habitat de la grive de Bicknell, est-ce qu'il tient pas compte de l'ensemble des données d'occurrence connues de l'espèce sur le Massif du Sud?

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci. Monsieur Cookson.

3160

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Oui, je peux vous donner l'historique, monsieur le Président, sur cette question-là.

3165

Saint-Laurent Énergies a débuté ses études en utilisant les données disponibles. Cela inclut des données fournies par la Société canadienne de la faune et le MRNF, pour définir les limites de l'habitat de la grive de Bicknell.

3170

À ces données, Saint-Laurent Énergies a ajouté les données provenant de l'inventaire de terrain qui était exécuté par nos consultants SNC-Lavalin en 2008.

Donc on a présenté pendant deux (2) ans à peu près des cartes en séances publiques de notre infrastructure sur ces limites-là.

3175

En 2010, le MRNF nous a annoncé qu'ils ont fait un travail précis sur la définition des limites de l'habitat de la grive de Bicknell. Étant donné que ce ministère est responsable pour la protection de l'habitat de cette espèce-là, on a utilisé les limites fournies par le MRNF pour les dernières cartes et études.

3180

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, est-ce que, du côté du MRNF, les données qui ont été recueillies par Saint-Laurent Énergies sont convenables puis reflètent finalement l'ensemble de l'habitat de la grive de Bicknell ou il y a des éléments qui ont échappé ou qui pourraient avoir échappé au promoteur?

3185

PAR M. LOUIS MADORE:

Je ne croirais pas qu'il y ait de problèmes avec les données de présence de grives.

3190

Toutefois, comme le mentionnait monsieur Bussière, il y a deux (2) approches. On travaille sur la présence de la grive, puis le ministère, lui, détermine l'habitat effectivement par cartographie, en déterminant un habitat sur le terrain.

Ce qui donne deux (2) approches différentes, mais qui sont compatibles.

3195

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a pas de problèmes à y aller selon la façon que le promoteur l'a réalisée?

3200 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Si je peux me permettre, il y a des habitats qui sont actuellement occupés par la grive de Bicknell, donc des habitats qui sont utilisés en période de reproduction, qui sont exclus, donc c'est pas deux (2) approches qui sont similaires.

3205 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Elles sont complémentaires.

3210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Elles sont complémentaires.

3215 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Et d'ailleurs...

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 Un instant, là. Posez pas d'autres questions, parce que je vais être obligé de dire merci bonsoir, OK!

Elles sont complémentaires. Donc on écoute la réponse du ministère, peut-être que ça ne vous satisfait pas, mais c'est quand même une réponse.

3225 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Je veux juste aller à une meilleure précision, si c'était possible.

3230 C'est qu'il règne un peu une confusion justement dans la documentation, parce que, avec raison, le MRNF parle d'habitat optimal, comme le mentionnait monsieur Latour précédemment, mais dans le document, on rapporte plutôt à l'habitat, à l'occasion, on parle d'habitat essentiel, à d'autres occasions on parle d'habitat potentiel, donc il y a une confusion par rapport à de quoi on parle, quand on parle d'habitat.

3235

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Cookson.

3240 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Oui, je peux préciser que dans les volumes 1 à 3 de l'étude d'impact qui a été déposée en décembre 2009, les cartes de contraintes environnementales dans lesquelles on trouve les limites de l'habitat comprennent toutes les données que j'ai mentionnées tantôt dont les données du SCF et les données du MRNF et les données de Saint-Laurent Énergies.

3245
3250 Quand on a fait le travail avec le MRNF en 2010, pour essayer de réduire l'impact dans l'habitat, suite à l'annonce de la désignation de l'espèce, de la grive de Bicknell, on a eu la nouvelle information d'une limite qui a pris en compte les données existantes et du travail de terrain plus précis qui a été fait par le MRNF au cours de l'année 2010, 2009 et 2010.

Donc on pensait qu'il y avait de meilleures informations disponibles pour les limites, donc on les a utilisées dans les volumes complémentaires et dans le rapport addenda de l'étude d'impact.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, au niveau d' Environnement Canada, monsieur Abel, est-ce que la façon que Saint-Laurent Énergies a procédé convient ou encore, est-ce qu'il y a des petits trous qu'il faudrait peut-être combler?

3260 **PAR M. CLAUDE ABEL**

Écoutez, pour discuter de l'habitat, je pense que le MRNF est bien placé, mais cependant, j'aimerais demander à notre spécialiste, Yves Aubry de venir pour peut-être discuter, dans notre cas, des observations qui ont été faites et peut-être ce à quoi fait référence monsieur Bussière.

PAR M. YVES AUBRY:

3270 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Je pense que je pourrais tenter de répondre ou présenter certains éléments qui aideraient peut-être à la compréhension de la question et peut-être apporter des éléments de réponses en présentant la cartographie que nous autres, on a réalisée au niveau de la présence de la grive de Bicknell.

3275

Je pense, moi, ce que j'ai fait, ça fait depuis quatre (4) ans que je réalise des inventaires sur le Massif du Sud avec l'aide de bénévoles, et aussi, j'ai eu accès, on m'a autorisé l'accès d'avoir les données recueillies dans le cadre des études d'évaluation par le promoteur comme tel. Donc j'ai produit un document.

3280

Si on pouvait l'agrandir un peu! Donc ici, qui représente une cartographie, je pense que c'est ça que vous vouliez entendre parler, l'ensemble des données cartographiées qui illustre la présence de la grive de Bicknell sur le territoire du Parc régional du Massif du Sud et qui déborde un petit peu, si on va dans le sud, sur des terres privées dans des secteurs en bas de la carte, puis il y a une partie qui est en dehors de l'écran.

3285

Mais en tout cas, il y a quelques mentions aussi sur les terres privées qui sont visées par des éoliennes aussi.

3290

Donc ça, c'est une carte qui a été bâtie à partir des stations d'écoute qui ont été réalisées de 2007-2008 jusqu'à 2010. Donc c'est des méthodes standardisées à un haut taux de détection de l'espèce comme telle.

3295

Ce sont des stations réalisées par le Service canadien de la faune, par Mario Labrie et aussi par quelques bénévoles du Parc régional.

Puis ça illustre la présence de l'espèce. Donc chacune des mentions des individus qui ont été recensés, les positions sont estimées et géoréférencées.

3300

Et aussi, on a ajouté à toutes ces mentions-là qui proviennent des stations d'inventaires, aussi toutes les observations faites en dehors du protocole des stations d'écoute.

3305

Donc sur cette carte-là, on a colligé toutes les informations connues, recueillies entre 2006 et 2010. Donc c'est l'information la plus à jour sur la répartition de la grive de Bicknell sur le Massif du Sud comme tel.

3310

Et ce qu'on voit comme pourtour, la ligne continue autour de chacune des mentions, ça se trouve à être une zone de vingt-cinq hectares (25 ha) correspondant à l'estimation du domaine vital moyen de l'espèce comme telle.

Pour nous, pour Environnement Canada, ça se trouve à être l'habitat utilisé par l'espèce comme telle.

3315

Donc notre vocable, nous autres, mon vocable, moi, c'est l'habitat utilisé par la grive de Bicknell.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Aubry.

3320

Monsieur Haemmerli.

PAR M. YVES AUBRY:

Je m'excuse! Si vous voulez qu'on dépose la carte comme document, j'ai les neuf (9) copies avec moi, puis aussi le document électronique.

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Effectivement, on la dépose toujours. Toutes les cartes ou les choses qui sont sur écran, que ce soit les personnes-ressources ou encore du côté du promoteur, tout doit être déposé auprès de madame Anne-Lyne Boutin.

3330

PAR LE COMMISSAIRE:

Pendant que je vous ai sous la main, petite question de précision! Parce qu'on entend des choses différentes.

3335

Par exemple, dans le document de monsieur Paulette de 2008 qui fait des propositions pour la protection de l'habitat de la grive, etc., lui, le sept cents mètres (700 m), en tout cas, entre sept (700 m) et huit cents mètres (800 m), ça a l'air moins important, mais il a l'air de vouloir une protection absolue en haut de huit cents mètres (800 m).

3340

Alors est-ce qu'on peut juste peut-être avoir un petit éclairage là-dessus?

3345

PAR M. YVES AUBRY:

Oui. La notion de l'altitude de sept cents mètres (700 m) et huit cents mètres (800 m), souvent on qualifie l'habitat à huit cents mètres (800 m) et plus d'altitude d'un habitat à plus fort potentiel, un habitat qui serait, on pourrait dire aussi, le qualifier des fois de meilleure qualité.

3350

Ce que ça veut dire, c'est qu'à huit cents mètres (800 m) et plus d'altitude, l'habitat qui est la sapinière ou les sapinières denses, l'occupation de cet étage-là, si on peut dire, est beaucoup plus, l'habitat est beaucoup plus important en représentation dans cet étage-là.

3355 Alors qu'entre sept cents (700 m) et huit cents mètres (800 m), l'habitat de préférence ou recherché par la grive de Bicknell est plus discontinu.

3360 Ça fait que ce qu'on observe, c'est entre sept cents mètres (700 m) et huit cents mètres (800 m), on observe des densités d'oiseaux un peu plus faibles qu'entre huit cents mètres (800 m) et plus d'altitude.

3365 Donc les densités les plus élevées, on les retrouve à huit cents mètres (800 m) et plus d'altitude, c'est là que le climat est plus frais, puis le profil des habitats correspond plus, est plus fréquent, est plus abondant pour l'espèce comme telle.

3370 Dans la tranche sept cents (700 m) à huit cents mètres (800 m), l'habitat comme tel est moins abondant et donc est un peu discontinu aussi. Donc on a des grandes zones où il y a plus de feuillus qui est moins recherché par l'espèce, puis des zones de concentration de conifères sont plus restreintes.

3375 Ce qui peut expliquer aussi que dans le document de monsieur Paulette, c'est aussi cette approche-là qui avait été retenue, dans le sens que c'est un peu l'embryon de cette carte-là, c'est qu'on avait pris les inventaires de 2007, on avait quand même réalisé pas loin de deux cents (200) stations d'écoute, et puis alentour de chacune des stations, on avait fait une zone tampon de vingt-cinq hectares (25 ha) qui correspond toujours au domaine vital d'un oiseau comme tel.

3380 Donc c'est ça qui était présenté, puis entre le sept cents mètres (700 m) et huit cents mètres (800 m), on permettait des interventions, en autant que c'était encadré ou s'il y avait, on arrivait, il y avait des situations d'aménagements qui rentraient dans l'habitat de la grive de Bicknell, mais il fallait voir s'il y avait pas moyen d'avoir des mesures d'atténuation ou s'il y avait pas moyen de moduler les interventions pour avoir le moins d'impacts possibles sur l'espèce comme telle.

3385 Puis je pense qu'au-dessus de huit cents mètres (800 m), monsieur Paulette proposait aucune intervention. Donc un peu le principe de précaution absolue au-dessus de huit cents mètres (800 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

3390 Merci beaucoup. Bien, on y reviendra, mais là, le temps passe, ça fait que plus tard!

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre deuxième question.

3395 **PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:**

Ma deuxième question, c'est qu'une fois où on peut avoir déterminé un habitat, donc de quoi on parle quand on parle d'habitat, c'est pour le niveau du calcul de l'impact.

3400 Encore là, je l'ai pas vu clairement, mais de ce que je comprends, pour le calcul de l'impact, c'est qu'un chemin, en termes purement de destruction d'habitats, donc l'emprise est de vingt mètres (20 m), une fois qu'on a revégétalisé, ça tombe à six mètres (6 m), donc pour le calcul de destruction, on va prendre le six mètres (6 m).

3405 Puis ensuite, je vais juste terminer, vous me corrigerez par la suite, puis au niveau des éoliennes, c'est un peu la même chose.

3410 Si on a une aire de levage qui va être de onze point six hectares (11,6 ha) dans l'habitat de la grive de Bicknell, ensuite on considère que suite à la revégétalisation, ça va être point zéro huit mètre (0,08 m).

3415 Donc si c'est effectivement la base de calcul, on sous-entend de cette façon-là que la revégétalisation dans l'emprise de la route et sur l'aire de levage va être capable de régénérer, dans un horizon de vingt (20) ans, parce que le projet va durer vingt (20) ans, un habitat convenable pour la grive de Bicknell.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 C'est votre question.

PAR M. FRÉDÉRIC BUSSIÈRE:

3425 C'est ma question. Puis en même temps, la sous-question qui est attachée à ça, c'est juste l'aire de levage, sa composition, parce que c'est pas écrit dans la documentation.

À l'annexe D2, on devait décrire comment est conçue l'aire de levage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3430 Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3435 Monsieur le Président, la réponse à la première question, c'est que le calcul est basé sur
l'aire de travail pour la construction, donc le onze point six hectares (11,6 ha) inclut tous les
chemins, emprises de vingt mètres (20 m), et toutes les éoliennes aux superficies nécessaires,
point six trois hectare (,63 ha).

3440 Donc basé sur les dernières données du MRNF, sur un habitat total de presque mille
hectares (1000 ha), neuf cent soixante-neuf hectares (969 ha), on parle de juste au-dessus de un
pour cent (1 %) de l'habitat qui est touché par le déboisement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Merci monsieur Cookson, monsieur Bussière.

MARIO LABRIE

3450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mario Labrie.

3455 Bonsoir monsieur Labrie.

PAR M. MARIO LABRIE:

3460 Bonsoir monsieur Lafond. Alors ma question, serait-il possible, sans avoir ça sur-le-champ,
d'avoir peut-être une carte, un peu dans le genre de ce qu'il y a en arrière où le titre est
"Description du projet", où on pourrait connaître les éoliennes ou toute autre installation, incluant
les chemins, les lignes, où il va y avoir du déboisement, que Saint-Laurent Énergies considère
comme étant à problème pour les habitats actuels ou futurs pouvant servir à la grive de Bicknell?

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3470

Monsieur le Président. Je vais demander à madame Martineau de vous montrer la carte qu'on appelle la carte de contraintes environnementales sur laquelle on voit toute l'infrastructure proposée du projet, incluant les chemins d'accès, le réseau collecteur, tous les bâtiments du projet et les éoliennes proposées.

3475

En jaune, on voit l'habitat de la grive de Bicknell tel que défini par le MRNF en 2010.

PAR LE PRÉSIDENT:

3480

Juste pour l'information aux gens qui sont dans la salle, le numéro de la carte et dans quel document exactement? Ça va être plus facile pour les gens d'aller consulter.

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

3485

Donc monsieur le Président, on parle ici de la carte 3.2 qui a été présentée dans le volume 10 de l'étude d'impact, donc le document addenda qui présente le projet optimisé du plan d'aménagement.

3490

Donc sur cette carte-là, vous pouvez voir premièrement les différents emplacements d'éoliennes, les chemins à construire en rouge et les chemins existants qui pourraient être réaménagés en noir.

3495

L'habitat de la grive de Bicknell, selon les dernières données qu'on a reçues du MRNF à la mi-novembre de cette année, est représenté en jaune.

3500

Donc on voit que dans l'habitat de la grive de Bicknell, selon les limites qui sont représentées ici, on a six (6) éoliennes qui se retrouvent dans l'habitat. Donc ce sont des éoliennes que Saint-Laurent Énergies s'est engagé à réduire la surface de déboisement pour réduire l'impact.

3505

C'est-à-dire au lieu d'utiliser un hectare (1 ha) de déboisement, on réduit à zéro point six trois (0,63 ha).

Donc cette carte-là sera déposée – est-ce qu'on a besoin de déposer une carte qui est déjà dans un document?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, le document a déjà été déposé effectivement.

3510 Pour les gens dans la salle, la cote du document au niveau du BAPE, c'est le PR5.6. Donc PR5.6, vous pouvez le consulter à l'arrière de la salle ou encore sur le site Internet du BAPE. Donc c'est un document qui est facilement accessible sur le site Internet du BAPE.

PAR M. MARIO LABRIE:

3515 Donc techniquement, je vais sur le site du BAPE...

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 Oui, dans la documentation déposée, vous allez à documentation déposée et après ça, vous allez dans les PR, et dans les PR, vous allez cliquer sur PR5.6, donc vous allez avoir le document au complet, incluant évidemment toutes les cartes qui sont incluses dans le document en question.

PAR M. MARIO LABRIE:

3525 Sauf qu'il y a un petit élément dans ma question qui demeure un peu flou pour moi!

J'ai demandé de connaître les six (6) éoliennes qu'ils considèrent comme à problème, moi, sur la carte, j'en vois plus que six (6).

3530 Je sais pas si dans la carte, je vais pouvoir les visualiser de façon claire, ce que vous considérez, ce que Saint-Laurent Énergies considère comme à problème?

PAR LE PRÉSIDENT:

3535 Est-ce que c'est possible d'identifier les éoliennes qui sont dans cet habitat par leur numéro?

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3540 Absolument. On peut peut-être utiliser un pointeur pour identifier les éoliennes.

PAR Mme CHRISTINE MARTINEAU:

Donc ici, dans ce bloc d'habitats là, on a le A33, A34, A35, A36. On est rendu à quatre (4).

3545 Et un autre bloc qui est ici, B47 et B48 qui se retrouvent dans l'habitat.

PAR M. MARIO LABRIE:

Merci beaucoup.

3550

Je vais y aller pour une deuxième question! Donc les connaissances sur la grive de Bicknell dans le Parc régional du Massif du Sud sont embryonnaires. Il en va de même sur la connaissance des espèces végétales qu'abrite le parc.

3555

On sait que le processus du parc éolien implique une date butoir passée laquelle, je crois, le promoteur serait susceptible de payer des amendes s'il n'avait pas terminé ses travaux. C'est de même que moi, j'ai compris que ça devait se passer.

3560

Donc quand on sait qu'il y a potentiellement beaucoup à protéger sur un territoire comme celui du Parc régional du Massif du Sud, comment se fait-il que le gouvernement n'a pas la possibilité de modifier ses lois et de prendre les précautions nécessaires en retardant le processus, afin de pouvoir se donner les moyens de mieux évaluer l'état des lieux?

PAR LE PRÉSIDENT:

3565

Parfait. Je vais aller voir monsieur Madore au niveau du MRNF!

PAR M. LOUIS MADORE:

3570

Si j'ai bien compris, ce serait de stopper un processus pour étudier plus en détail certains aspects.

3575

Mais ce qu'on peut dire, c'est que le processus en est un qui a quand même été assez long jusqu'à présent. On parle d'un processus qui date depuis 2006 avec l'émission d'une lettre d'intention sur un territoire, d'une étude d'impact et d'une série – qui a été faite par Saint-Laurent Énergies, qui a été déposée récemment.

3580

Mais à travers ça, toute une série de questions et de commentaires pour bonifier le projet, pour en arriver actuellement en 2010 à un résultat qui est peut-être pas encore entièrement satisfaisant, mais qui s'approche d'une proposition qui est largement acceptable.

Ça fait que changer les processus ou les règles, non, je vois pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Et au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, compte tenu que vous êtes responsable de la procédure, est-ce que les études et travaux et réponses aux questions qui ont été apportées par le promoteur sont satisfaisantes au niveau du ministère?

3590

PAR M. DENIS TALBOT:

3595

Oui, c'est certain que l'analyse environnementale est en cours, mais l'étude et l'ensemble des documents, puis il y a eu quand même beaucoup de documents produits, il y a eu trois (3) rapports complémentaires de questions, on a requestionné sur certaines réponses qui avaient déjà été fournies dans différents domaines, puis en fin de compte, l'étude a été jugée recevable.

3600

C'est sûr qu'il y a beaucoup beaucoup de matériel dans cette étude-là finalement, puis c'est le cas de plusieurs projets récents d'ailleurs.

La filière éolienne évolue, puis la façon de faire des études sur les parcs éoliens évolue également. Les enjeux évoluent. Puis tout le monde apprend de tout le monde un peu.

3605

Ça fait que l'ensemble des études, de façon générale, devient plus complet, les enjeux sont mieux ciblés. Il y a des protocoles d'inventaires qui ont été mis au point, ça fait que ça progresse, je dirais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3610

Parfait, merci monsieur Talbot.

Merci monsieur Labrie.

3615

JEAN BÉDARD

PAR LE PRÉSIDENT:

3620

Monsieur Jean Bédard.

Bonsoir monsieur Bédard.

PAR M. JEAN BÉDARD:

3625

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bonsoir.

Alors mon nom est Jean Bédard, je suis citoyen de Kinnear's Mills dans les Appalaches qui est maintenant un territoire occupé par les éoliennes depuis une décision récente.

3630

PAR LE PRÉSIDENT:

On fait pas d'opinion ici, on donne pas d'opinion.

3635

PAR M. JEAN BÉDARD:

Ah, j'ai pas donné d'opinion, je pense que c'est factuel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3640

Mais ça fait rien, nous venons à votre question, monsieur Bédard.

PAR M. JEAN BÉDARD:

3645

Vous allez voir que c'est assez court, j'ai pas de longues palabres à élaborer.

Lors des audiences du Projet de L'Érable dans le deuxième appel d'offres, monsieur Robert Demers de SNC-Lavalin a avoué ou admis ou nous a informés qu'il y avait quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des études d'impact qui étaient menées sur les éoliennes par SNC-Lavalin.

3650

Est-ce qu'il y aurait pas lieu que le gouvernement, je sais pas à qui je devrais m'adresser, à quelle instance exactement, est-ce qu'il devrait pas y avoir des études d'impact à double évaluation ou alterner des firmes différentes finalement? Parce que je trouve que ça donne pas, il me semble en tout cas, ça questionne, comment je dirais, l'objectivité des démarches, étant donné l'association récurrente de toujours les mêmes personnes.

3655

J'entendais entre autres tout à l'heure ceux pour l'architecture, le paysage, etc., c'est toujours les mêmes personnes qui ramènent toujours les mêmes points de vue. Alors voilà ma question.

3660

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cookson.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

3665

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Boyer à répondre à cette question.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

3670

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, monsieur Bédard! Peut-être sans commenter ce que vous avancez des dires de monsieur Robert Demers, je peux vous assurer que, comme je l'ai présenté plus tôt, Saint-Laurent Énergies a cinq (5) projets pour un total de neuf cent cinquante-quatre mégawatts (954 MW).

3675

Et actuellement, la seule étude d'impact qui a été réalisée par SNC-Lavalin pour Saint-Laurent Énergies est celle du Massif du Sud.

3680

Le Projet du Lac-Alfred, trois cents mégawatts (300 MW), a été réalisé par Pesca Environnement; celle de Saint-Robert-Bellarmin, quatre-vingts mégawatts (80 MW), a été réalisée par Hélimax Énergie. Celle de Rivière-du-Moulin qui est en cours, trois cent cinquante mégawatts (350 MW), est réalisée par Pesca Environnement.

Donc il y a plusieurs fournisseurs de services en évaluation environnementale au Québec.

3685

PAR M. JEAN BÉDARD:

Est-ce qu'on peut confirmer que c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %) qui est fait, c'est possible d'avoir la confirmation?

3690

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien écoutez, j'ai pas ces données-là, mais je peux aller voir du côté du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Talbot.

3695

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, c'est sûrement pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) à l'heure actuelle.

3700

C'est sûr que SNC en a fait plusieurs. Les premiers projets, bon, il y avait surtout SNC, quand ça a commencé, oui.

3705 Mais là, il y a des firmes, comme on parle de la firme Pesca qui est en émergence constante, qui compte beaucoup d'employés, qui sont vraiment spécialisés dans le secteur éolien, ça fait que c'est normal qu'on les revoie.

Hélimax, la même chose. Ce sont des gens qui ont développé vraiment des créneaux d'excellence, je dirais, dans leur domaine respectif par rapport à l'éolien.

3710 Donc c'est un peu normal que les promoteurs se retournent vers des gens d'expérience.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Talbot.

3715 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

Une sous-question: est-ce que l'excellence et l'objectivité ne sont pas des facteurs qui des fois peuvent être contre-productifs ou enfin se poser?

3720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, c'est une opinion. C'est pas parce qu'on met un point d'interrogation à une affirmation que ça devient une question. Donc c'est votre opinion.

3725 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

C'est ça. Bien, c'est une question, mais enfin, je vais y répondre moi-même, je vous remercie!

3730 La deuxième question! On sait historiquement qu'il y a eu quand même plusieurs projets d'éoliennes au Québec. Il arrive souvent que le promoteur vende son projet à une autre firme pour qu'il soit développé.

3735 Alors hypothétiquement, quand un projet, si ce projet-ci par exemple était accepté, qui serait vendu à un autre promoteur qui déciderait d'installer des éoliennes à une puissance ou d'un format différent, est-ce que ce changement-là, pour donner finalement un pouvoir, en termes de mégawatts, semblable, est-ce que ce changement-là donnerait lieu à des nouvelles études et un nouvel examen du BAPE?

3740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, je vais aller voir du côté du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, parce que c'est eux qui doivent voir à la procédure.

3745 Par contre, lorsque vous envisagez une vente à un tiers, est-ce que c'est en cours d'étude ou bien donc c'est lorsque le projet est réalisé? J'essaie de voir à quel moment précis cette vente-là pourrait se faire. Parce que ça va conditionner effectivement la réponse.

3750 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

Bien, je veux dire, peu après par exemple le décret ministériel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755 Parfait. Donc monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

3760 Après le décret ministériel, si le projet est vendu puis s'il y a des changements, puis dans l'hypothèse où la construction est pas commencée, puis le nouveau propriétaire arrive avec un projet différent en termes de puissance, en termes éventuellement d'emplacement puis tout ça, c'est certain qu'il va y avoir une modification de décret.

3765 Quant à savoir si ça va constituer vraiment un nouveau projet, là, on va le considérer cas par cas si vraiment c'est susceptible d'entraîner des impacts; puis que vraiment, ça apparaît comme un nouveau projet, on va retourner dans la procédure.

3770 Mais si c'est des modifications mineures, bon, c'est sûr qu'on va demander quand même une étude nous démontrant quels sont les impacts de ces modifications-là, puis ça va être pris en compte dans la décision gouvernementale qui va suivre, parce qu'il y aura une modification de décret de toute façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

3775 Merci monsieur Talbot.

Maintenant, du côté d'Hydro-Québec, monsieur Mendes, est-ce qu'un projet qui a été accepté dans le cadre du deux mille mégawatts (2000 MW), est-ce que le promoteur qui vendrait son projet à quelqu'un d'autre, est-ce que ce serait acceptable pour Hydro-Québec de penser à

3780 modifier le projet pour avoir peut-être moins d'éoliennes mais avec des plus grosses éoliennes, en
autant que ça respecte toujours le trois cent cinquante mégawatts (350 MW) ou le cent cinquante
(150 MW) dans le cas présent?

PAR M. LOUIS-PHILIPPE MENDES:

3785 Dans le cas d'un changement d'éolienne, c'est de ça qu'on parle, mettons de côté le
changement du propriétaire pour l'instant si vous voulez, donc oublions la vente, mais un
changement d'éolienne, d'un modèle d'éolienne avant la construction, une fois que le contrat est
signé!

3790 Ça peut se faire, pour diminuer le nombre d'éoliennes par exemple, en mettre des plus
puissantes.

3795 Mais tout ça, ça doit être approuvé par Hydro-Québec sur des bases de neutralité au niveau
des coûts de la puissance installée, du comportement de l'éolienne face au réseau de transport, si
vous voulez, l'intégration, donc le comportement de l'éolienne doit bien répondre.

Donc il y a une série de critères comme ça.

3800 Mais la puissance installée doit rester la même pour le parc. Donc ça, c'est des données
contractuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 Parfait, merci monsieur Mendes.

PAR M. JEAN BÉDARD:

3810 Si c'est des deux mégawatts (2 MW) qui sont remplacées par des trois mégawatts (3 MW),
c'est quand même un rapport assez différent, est-ce que ça demande pas une analyse d'impact
nouvelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

3815 Ça, c'est votre sous-question.

PAR M. JEAN BÉDARD:

Non, c'est parce qu'elle était peut-être pas assez précise.

3820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je vais aller voir du côté du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

3825 **PAR M. DENIS TALBOT:**

C'est certain que si on passe, bien, si on passe d'éoliennes de deux mégawatts (2 MW) à des éoliennes de trois mégawatts (3 MW), on va demander un complément d'étude d'impact, c'est clair.

3830 Il y a deux (2) choses là-dedans. On a moins d'éoliennes, donc c'est peut-être un impact moindre. Par contre, on peut avoir des éoliennes qui sont plus grosses, finalement, et plus visibles.

Donc il faut vraiment établir le pour et le contre, là.

3835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est une analyse qu'il y aurait à faire chez vous à ce moment-là?

3840 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui, avant la modification de décret.

3845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Talbot.

Je vous remercie monsieur Bédard.

3850 _____

MIREILLE BONIN

3855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Mireille Bonin.

Et c'est la dernière intervenante pour ce soir, il est déjà rendu presque dix heures trente (10 h 30).

3860 Les personnes qui se sont inscrites mais qui n'ont pas été demandées ce soir auront la
préséance demain après-midi ou sinon demain soir et ainsi de suite, jusqu'à temps que la
Commission décide de mettre fin à cette commission d'enquête et d'audience publique.

Oui madame Bonin.

3865

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Bonjour. Je suis une villégiatrice du Village alpin du Massif du Sud.

3870

Considérant qu'il y a aucune information sur les projets éoliens dans les sites des
municipalités et de Buckland et de Saint-Philémon;

Considérant qu'il y a aucune pancarte informant de la venue d'un projet éolien dans le Parc
du Massif du Sud de manière visible;

3875

Qui va informer les citoyens du Domaine du Cerf parce que comme vous le savez, il y a un
projet immobilier dans le Village alpin du Massif du Sud, il y a des sites, il y a des terrains qui ont
été vendus, donc c'est des nouveaux venus dans le quartier, comment et qui va informer ces gens-
là?

3880

Parce qu'on sait que le syndrome "pas dans ma cour" est très très fort au Québec, et que
ces gens-là pourraient avoir un problème à venir s'installer dans un lieu où ils ne savaient pas qu'il
était pour y avoir des éoliennes, alors qui a cette responsabilité d'informer ces gens-là?

3885

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce futur développement est situé dans quelle municipalité, dans Buckland ou dans Saint-
Philémon?

3890

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Bien, je pense que c'est Saint-Philémon, mais c'est peut-être à cheval aussi.

3895

Parce que dans le Village alpin, comme moi j'habite Buckland, mais entre les deux (2),
j'habite Buckland, mais c'est la Ville de Saint-Philémon qui m'offre mes services, je paie mes taxes
à Buckland.

3900 Il y a comme entre Buckland et Saint-Philémon, dans le Village alpin, au centre de ski, je
peux pas vous dire au juste comment ça fonctionne, c'est pour ça que j'ai regardé les deux (2) sites
des deux (2) municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

3905 C'est ça, je vais essayer de voir si madame la mairesse de Buckland est présente ce soir?
Vous pouvez vous avancer s'il vous plaît.

PAR Mme JULIETTE LAFLAMME:

3910 Mais c'est pas à Buckland, c'est sur les terrains de Saint-Philémon.

PAR LE PRÉSIDENT:

Saint-Philémon, si vous voulez vous avancer et nous expliquer ce qu'il en est exactement.

3915 Donc pour les fins de la transcription, veuillez vous nommer s'il vous plaît!

PAR M. DANIEL POULIOT:

Daniel Pouliot, maire de Saint-Philémon.

3920 Juste pour préciser la question! Elle veut vraiment savoir s'il y a quelqu'un qui avertit
quelqu'un qui achète un terrain au Domaine du Cerf, c'est tout simplement ça, la question?

PAR Mme MIREILLE BONIN:

3925 Comment est-ce que les gens sont informés du fait qu'il y a un projet éolien?

Parce que moi, comme villégiatrice, j'ai pas été informée qu'il y avait un projet éolien qui
s'en venait.

3930 Alors les nouveaux propriétaires qui s'en viennent dans le Village alpin, comment et qui va
les informer qu'il y a un projet éolien qui s'en vient?

PAR M. DANIEL POULIOT:

3935

Ça fait que le promoteur, au niveau du Domaine du Cerf, c'est les propriétaires de la Station de ski touristique du Massif du Sud, c'est les propriétaires qui doivent les informer tout simplement.

3940

Au niveau de la municipalité de Saint-Philémon, je pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui ne sachent pas qu'il y a un projet éolien avec Saint-Laurent Énergies.

Il y a eu une élection à Saint-Philémon qui s'est faite un peu là-dessus aussi, en tout cas!

3945

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Je vous parle des nouveaux résidents, monsieur, à venir.

PAR M. DANIEL POULIOT:

3950

Bien là, c'est pas la municipalité qui vend les terrains, c'est les promoteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3955

Oui monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

3960

Je voulais vous faire préciser. En fait, je voulais préciser la question de madame Bonin. C'est parce que c'est des nouveaux villégiateurs probablement.

Vous considérez que c'est aux personnes qui vendent les terrains.

Merci beaucoup.

3965

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Alors les municipalités ne sont pas responsables de l'information, même si les gens paient des taxes dans les municipalités?

3970

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 En fait, l'information se donne par le propriétaire des terrains. C'est au propriétaire des terrains à donner l'information.

C'est certain aussi que la municipalité a une certaine obligation d'informer ses futurs résidents.

3980 Je pense que la municipalité se doit, mais c'est difficile pour la municipalité, parce que tant et aussi longtemps que le terrain n'a pas été vendu, donc qu'il ne devient pas en fait contribuable comme tel de la municipalité de Saint-Philémon, je pense que c'est pas à la municipalité d'aller chercher ces gens-là.

3985 Par contre, il va de soi que ce serait important, et ça, peut-être que c'est un message que je peux envoyer à la municipalité de Saint-Philémon, c'est-à-dire que lorsqu'il y aura vente d'un terrain et qu'il va y avoir la taxe de bienvenue, ils envoient une taxe de bienvenue, mais il faudrait qu'ils envoient aussi un avis à l'effet d'informer les citoyens que bon, ces futurs acquéreurs, qu'il y a un parc éolien qui s'en vient, il y a un projet de parc éolien.

3990 Parce qu'on peut pas dire qu'il s'en vient tant et aussi longtemps que le gouvernement du Québec n'a pas accepté un décret, n'a pas autorisé un décret là-dessus.

PAR Mme MIREILLE BONIN:

3995 Je comprends, mais ça peut quand même jouer dans la décision d'acheter ou de ne pas acheter.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Effectivement. Je pense que, bien en fait, j'ai pas le droit de penser! Vous comprenez que je suis dans une situation un peu ambiguë.

4005 En fait, ce que je veux dire, c'est que la corporation du Massif, ceux qui détiennent le centre de ski, c'est eux qui vendent les terrains, donc ils ont une certaine obligation, donc en principe ils devraient annoncer, oui, on vend des terrains, on fait un développement domiciliaire au pied de la montagne, parce qu'il y a un développement domiciliaire qui est prévu également un peu plus haut dans la montagne.

4010 Donc je pense que le Centre de ski se doit d'informer qu'il y a ça, qu'ils sont en mesure de vendre des terrains, mais qu'il y a également un projet de parc éolien qui est prévu.

Évidemment, c'est aux futurs acheteurs de ces lots-là d'aller s'informer.

PAR Mme MIREILLE BONIN:

4015 Bien, on peut pas s'informer de ce qu'on connaît pas.

Par exemple, à l'entrée ici, il y a une immense pancarte qui annonce qu'il y a des travaux publics de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$).

4020 Avec un projet de plusieurs millions, de quatre cent cinquante millions de dollars (450 M\$), comment n'ont-ils pas la fierté de faire des immenses tableaux devant les municipalités pour informer les gens qui viennent voir?

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 C'est votre dernière question, madame Bonin?

PAR Mme MIREILLE BONIN:

4030 Non, non, ça, c'était ma sous-question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4035 Il y a pas de sous-question. Je vous en laisse une autre – mais attendez deux (2) secondes!

On va demander à monsieur Cookson de répondre à celle-là. C'est pas trois cent cinquante millions (350 M) ou quatre cent cinquante (450 M), c'est cent cinquante (150 M), leur projet.

PAR Mme MIREILLE BONIN:

4040 Mais ça change, là, mais enfin, je sais pas comment vous êtes rendus!

PAR M. STEPHEN COOKSON:

4045 Oui, pour préciser! C'est un investissement de trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$).

Saint-Laurent Énergies a choisi une autre stratégie pour informer la population.

4050 Des séances d'information locales ici à Saint-Luc et aussi dans les deux (2) municipalités, Saint-Philémon et Buckland. Pour chacune de ces séances d'information, tous les résidents existant, c'est sûr, sur le territoire des quatre (4) municipalités, aussi Sainte-Sabine, ont reçu une invitation personnelle dans leur boîte postale.

4055 **PAR Mme MIREILLE BONIN:**

Sauf les villégiateurs.

4060 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

De ma connaissance, toutes les boîtes postales. Vous m'amenez quelque chose de nouveau aujourd'hui, parce que de ma connaissance, on a envoyé des invitations personnelles à toutes les boîtes postales dans les quatre (4) municipalités.

4065 On a fait paraître dans le journal local, La Voix du Sud, des annonces...

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Que les villégiateurs ne reçoivent pas.

4070

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bonin, on écoute, on n'intervient pas, on écoute, puis après ça, il vous reste une question, point à la ligne, merci.

4075

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Oui, merci.

4080

PAR LE PRÉSIDENT:

Poursuivez, monsieur Cookson, s'il vous plaît.

4085 **PAR M. STEPHEN COOKSON:**

Pour toutes les séances d'information qu'on a eues, globales sur le projet, on a fait paraître dans La Voix du Sud une annonce concernant les séances d'information.

4090 Et surtout, on a communiqué directement avec les conseils municipaux, l'ajout au chapitre 5, dans le rapport addenda, on a fait la liste de toutes les rencontres qu'on a eues dans le milieu, non seulement avec les conseils municipaux, mais avec les différents organismes.

4095 Dans le cas des gens aux stations de ski, on a eu plusieurs rencontres avec ces gens-là. Je pense qu'on a fourni les informations nécessaires, pour qu'ils puissent non seulement informer des futurs acheteurs de condos, mais leur fournir des photomontages.

On a fait trois (3) photomontages spécifiques à la station de ski, deux (2) positions qui se retrouvent dans la nouvelle zone de condos à proposer au Domaine du Cerf.

4100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cookson.

Votre dernière question, madame.

4105

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Oui, mon autre question, c'est que dans l'étude d'impact, dès le départ, il y a une espèce de "caveat" qui est mentionné, à l'effet qu'il y a pas de responsabilité sur les études d'impact.

4110

C'est-à-dire que c'est sur une base contractuelle que les études d'impact se font, qui sont menées par le promoteur, et le promoteur, dans le "caveat" au départ, se dégage de toute responsabilité face aux études d'impact.

4115

Alors ma question, c'est: qui est responsable des impacts qu'il y aura sur l'environnement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cookson.

4120

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Je vais demander à monsieur Boyer de répondre à cette question, monsieur le Président.

4125 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, madame Bonin! C'est le propriétaire et promoteur qui obtient les autorisations, qui est responsable de leur application et donc qui est en contravention s'il ne les applique pas.

4130 L'étude d'impact évalue certains impacts. À partir de cette étude d'impact sur l'environnement et sur l'analyse environnementale qui en découle, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs...

4135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ici, monsieur Boyer!

4140 **PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Pardon! Donc le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettra donc les autorisations, le décret et le certificat d'autorisation, et à ce moment-là, c'est le promoteur qui devient responsable.

4145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Boyer.

Merci madame Bonin.

4150

CHRISTIAN LAFLAMME

4155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et maintenant, j'avais dit que j'étais pour arrêter, mais il y a un monsieur qui vient de Québec, donc je vais lui laisser la chance de se présenter, monsieur Christian Laflamme s'il vous plaît!

4160 Bonsoir monsieur Laflamme.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

4165 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur le Commissaire. Merci de me donner quelques minutes, parce que demain, manquer mon travail, ce sera pas évident.

Alors je vais juste introduire rapidement ma question par un préambule, parce que j'ai moi-même présenté une demande d'audience publique que j'ai pas lue tout à l'heure.

4170 Mon nom est Christian Laflamme et je me représente moi-même ce soir ainsi que ma femme, Stéphanie Collin, ainsi que mes deux (2) enfants, Alexis cinq (5) ans et Marie-Anne, vingt (20) mois.

4175 Nous possédons depuis quelques années un chalet qui est situé au 1500, rang Saint-Louis à Buckland, qui est un endroit magnifique et vierge, loin du stress de la ville.

Nous, on a acheté ça pour faire découvrir entre autres aux enfants ce qu'on a connu, nous, dans notre jeunesse en Gaspésie.

4180 Or nous avons appris officiellement en octobre dernier par un voisin de chalet l'arrivée imminente d'un parc éolien dans la région du Parc régional du Massif du Sud.

4185 On a fait quelques recherches, puis on a découvert que plusieurs éoliennes seraient implantées à proximité de notre chalet. Alors on a demandé au promoteur un photomontage à partir de notre chalet, et ça s'est vu confirmé. Ça a été un choc la semaine passée quand on a reçu ça par courriel.

4190 Effectivement, les éoliennes sont là, sont proches. J'ai quasiment l'impression d'être la personne – on parlait tantôt des oiseaux, des animaux, mais l'impact sur les humains, j'ai l'impression de le subir énormément.

Si c'était possible de mettre la carte 8.9 à l'écran, ça m'aiderait beaucoup.

4195 L'éolienne A1 du projet va être située à environ cinq cents mètres (500 m) de nous.

L'éolienne A2, à sept cent cinquante mètres (750 m).

L'éolienne A3 à neuf cents mètres (900 m).

4200 Et ainsi de suite, jusqu'à l'éolienne A6 environ.

4205 Considérant les nombreuses incertitudes et faits allégués reliés aux effets sonores et infrasons sur la santé physique et psychologique que pourrait avoir l'implantation des éoliennes sur notre petite famille;

 Considérant que selon la carte 8.9 dans l'étude d'impact du promoteur sur l'environnement sonore démontre que notre propriété est directement à la limite de la zone quarante-quarante-cinq décibels (40 dB-45 dB).

4210 Donc pour vous situer sur la carte, je vous dirais qu'on est environ le "T" du rang Perpétue, et directement sur la ligne pointillée. Donc vraiment la limite de la zone quarante-quarante-cinq décibels (40 dB-45 dB), à l'extrême limite du cadre réglementaire finalement.

 Et puis considérant qu'un amalgame d'éoliennes augmente le son aussi;

4215 Considérant également la position que j'ai vue dernièrement, la position du ministère du Développement durable et des Parcs inscrite dans une note rédigée par monsieur Mario Dessureault, en réponse à un citoyen au sujet du respect des limites de bruit pour le projet éolien Saint-Rémi-de-Napierville, mentionne que c'est au-dessus de trente décibels (30 dB) que des nuisances significatives sont obtenues;

4220 Et étant moi-même un chercheur scientifique Ph.D. dans le domaine de la santé, capable de juger efficacement des études et essentiellement du manque d'études qu'on a au sujet du son, donc je viens simplement en relance au promoteur qui m'a écrit une lettre le 9 novembre dernier, qui m'invitait à venir débattre de mon point au BAPE;

4225 Est-ce que le promoteur accepte, en appuyant sa décision sur la prudence et la sagesse, ainsi que de bonne foi, de déplacer les éoliennes A1 et A2 sur deux (2) des cinq (5) sites alternatifs qu'il a identifiés?

4230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Cookson. Et en passant, est-ce que vous avez le photomontage que vous avez fait parvenir à monsieur Laflamme?

4235 Parce que ce serait intéressant aussi qu'on puisse voir sur le tableau, évidemment vous allez déposer également ce photomontage auprès de madame Boutin.

PAR M. STEPHEN COOKSON:

4240

Oui monsieur le Président. Suite à la question de monsieur Laflamme, qu'on a discuté aux sessions d'information du BAPE, on a produit un photomontage que monsieur Tremblay va mettre à l'écran.

4245

Donc cette photo-là a été prise du terrain de monsieur Laflamme et montre l'éolienne A1.

L'éolienne, ça se retrouve, si j'ai mes chiffres, à cinq cent cinquante-sept mètres (557 m) de l'habitation et à l'extérieur de la limite du quarante (40) dBA qui respecte le critère du MDDEP, la Note d'instructions du MDDEP.

4250

Je pense que la question, est-ce qu'on est prêt à déplacer l'éolienne A1!

Saint-Laurent Énergies a fait sa propre requête d'audience pour regarder une optimisation utilisant les cinq (5) positions alternatives qui ont été proposées pendant la période de questions et commentaires dans l'analyse environnementale.

4255

Donc on a invité, comme monsieur Laflamme a mentionné, de se présenter au BAPE pour qu'on puisse éliminer cette question.

4260

Mais à la base, l'agencement et la position A1 respecte le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Bellechasse et respecte les critères du MDDEP.

PAR LE PRÉSIDENT:

4265

Je vais aller voir du côté du MDDEP.

En fait, ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous ne modifiez pas l'emplacement des éoliennes A1 et A2, suite à la demande de monsieur Laflamme?

4270

PAR M. STEPHEN COOKSON:

Non monsieur le Président, on aimerait modifier l'éolienne dans tous les cas possibles pour accommoder des préoccupations du public et des citoyens, des résidents, mais une certaine limite technique, quand on déplace une éolienne, un spot comme ça, un spot moins venteux, ça rend à un certain moment un projet qui est infaisable.

4275

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Au niveau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le promoteur mentionne qu'il respecte les critères de quarante (40) dBA.

4285 Est-ce que c'est ça, pour le ministère? Compte tenu, dans le fond, que si on regarde le niveau ambiant à l'heure actuelle est de beaucoup inférieur à quarante (40) dBA, je sais pas, peut-être quelque chose comme vingt-sept-vingt-huit (27-28) dBA?

PAR M. DENIS TALBOT:

Bien pour l'instant, il y a pas d'autres critères officiellement.

4290 Ce que Mario Dessureault, notre expert, qui va d'ailleurs être présent ici mercredi après-midi, a affirmé à plusieurs reprises, c'est que pour lui, la Note d'instructions ne semble peut-être pas parfaitement appropriée pour le bruit produit par les éoliennes, mais on n'a pas d'autres critères à cette étape-ci.

4295 Puis quand on parle du trente (30) dBA, entre le trente (30 dBA) et le quarante (40 dBA), c'est pas finalement que le trente (30 dBA) s'en vient comme un nouveau critère, là.

4300 C'est que dans certaines circonstances particulières, suivant certaines études, suivant certains travaux aussi de vérification que Mario Dessureault est allé faire sur le terrain, puis a interviewé des gens, il s'est rendu compte qu'il pouvait y avoir des nuisances sonores qui étaient perçues entre trente (30) et quarante (40) dB, mais dans certaines circonstances très particulières. Ça dépend de l'humidité, de la direction du vent, il y a un paquet de choses.

4305 Moi, j'irais pas plus loin que ça, parce que c'est pas moi qui a procédé à ces essais-là, mais on parle pas de nouveaux critères pour l'instant.

4310 Puis c'est évident que dans les conditions, je pense, juste pour compléter cette réponse-là, je pense à une condition de décret d'un projet qui a été récemment autorisé, Projet éolien Des Moulins, dans la condition qui porte sur le suivi sonore, cette question-là a été abordée, la question de la nuisance qui pourrait être perçue jusqu'à des niveaux pouvant atteindre trente (30) dB.

Puis c'est ça, la condition de décret est vraiment élaborée pour prendre ça en considération.

4315 D'ailleurs ce décret-là, j'en ai des exemplaires, puis je pourrai le déposer, en vous invitant à aller vérifier ce qui a été fait au niveau de la condition portant sur le suivi du climat sonore.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320 D'accord. Déposez-le auprès de madame Boutin.

Oui monsieur Haemmerli, vous avez une question!

PAR LE COMMISSAIRE:

4325 Est-ce que dans les conditions, ça pourrait aller jusqu'à l'arrêt d'une éolienne dans certaines conditions?

PAR M. DENIS TALBOT:

4330 Dans certaines conditions, pour l'instant, si on parle d'intervention précise d'arrêt d'une éolienne, on parle de non-respect du critère, du critère de la Note d'instructions 98-01.

4335 Pour le reste, c'est vraiment de bien documenter qu'est-ce qui est perçu, c'est quoi la nuisance, puis éventuellement avec le comité de suivi, puis on verra. On est rendu là pour l'instant.

On n'a pas d'exigence. Mario Dessureault parlait plutôt de mesures volontaires qui pourraient être prises de la part du promoteur dans ces cas-là. C'est là qu'on en est.

4340 Monsieur Dessureault pourra élaborer davantage mercredi après-midi sur cet aspect.

PAR LE PRÉSIDENT:

4345 Parfait. Vous serez pas ici mercredi après-midi, je présume, mais par contre, évidemment, vous aurez le loisir de prendre connaissance de ce que monsieur Dessureault va nous expliquer mercredi après-midi dans les transcriptions.

Donc je pense que vous serez en mesure d'avoir plus d'informations.

4350 Maintenant, monsieur Arbour, au niveau du ministère Santé et Services sociaux, est-ce qu'un critère de quarante (40) dB, est-ce que ça l'a des implications sur la santé des personnes?

Est-ce que ça pourrait avoir des implications, parce que je veux pas dire que ça l'a des implications, mais est-ce que ça pourrait?

4355 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

En termes d'impact à la santé, dans le cas du bruit, on parle surtout d'un impact associé à la nuisance du bruit comme telle.

4360 Spécialement la nuit, donc une nuisance en période nocturne qui peut amener des effets au niveau du sommeil notamment, des troubles de sommeil ou des périodes d'éveil ou des périodes de difficulté à s'endormir.

4365 Ce qui fait que ça peut entraîner par conséquent, exemple, des problèmes de fatigue le lendemain, ou d'humeur. Donc c'est principalement à ce niveau-là.

Il y a d'autres types d'effets peut-être un peu plus spécifiques au niveau santé, entre autres au niveau cardiovasculaire, qui peuvent être associés à ces nuisances-là, mais ça tourne principalement autour du trouble du sommeil.

4370 Puis si je peux me permettre de compléter, peut-être au niveau du critère du 40 dB! Dans les évaluations qui ont été faites au niveau de la Santé publique, ce qui est ressorti, entre autres ce qui ressort notamment au niveau de la littérature internationale, c'est qu'il y a un certain pourcentage de personnes qui peuvent affirmer être dérangées par des bruits d'éoliennes, justement en bas de quarante (40) dBA, à l'instar de ce que monsieur Talbot mentionnait tout à l'heure.

4375 Parmi les critères en tout cas sur lesquels nous, on suggère de travailler, il y a la notion d'émergence sur laquelle en tout cas en Santé publique on a souvent fait des recommandations.

4380 C'est un critère qui est utilisé notamment en France et, si ma mémoire est bonne, en Australie. Et ce critère-là, ce que ça permet de tenir compte, c'est justement de l'impact au niveau des milieux calmes, un milieu comme le montre monsieur dans le rang Sainte-Perpétue. Donc c'est un milieu, il est allé s'installer là, c'est un milieu justement qui était recherché pour la quiétude.

4385 Donc là, je pense qu'on n'a pas de niveau sonore initial pour ce secteur-là, mais si par exemple on a justement un niveau sonore qui est très bas, je pourrais donner comme exemple, mettons de vingt-cinq (25) ou trente (30) dBA, bien, dans la notion d'émergence, entre autres le critère qui est proposé en France, je pense que c'est pour des niveaux en haut de trente (30) dB, si je me trompe pas, on demande de respecter un critère, de ne pas dépasser le niveau initial de jour de plus de cinq (5) dB et la nuit, de trois (3) dBA.

4395 Ça, ça fait partie notamment de ce qu'on peut recommander en Santé publique, mais qui n'est pas nécessairement inclus dans la Note d'instructions ou dans les critères au niveau environnemental présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4400 Bien, j'imagine que ces choses-là sont bien documentées, donc est-ce que vous avez de la documentation qui réfère à ça et que vous pourriez déposer auprès de madame Boutin?

PAR M. SIMON ARBOUR:

4405 Bien, c'est déjà mentionné dans le document "Éoliennes et santé publique". Je pourrai spécifier des sections plus spécialement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4410 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE:

4415 Tant qu'à être dans le sujet, monsieur Arbour! Dans un des avis que vous avez fournis au MDDEP, vous disiez que le promoteur devrait évaluer les impacts du bruit au vu des études les plus récentes, est-ce que c'est les travaux dont vous venez de nous parler sur l'émergence ou vous avez des études spécifiques ou des rapports spécifiques à nous mentionner?

PAR M. SIMON ARBOUR:

4420 Bien, dans les avis qu'on a transmis, si ma mémoire est bonne, on avait transmis effectivement une certaine liste de références où on référerait justement, je sais pas si on peut parler à proprement de ce qu'on appelle des courbes dose-réponse au niveau épidémiologique, les courbes qui servent notamment à établir les échelles pour évaluer les impacts au niveau sonore, habituellement on réfère notamment à la courbe, une courbe qui a été établie pour les bruits routiers. C'est souvent ça à ce qu'on réfère.

4425 Dans les dernières années, bien, il a commencé à y avoir des données ramassées au niveau de ce qui est produit au niveau des éoliennes, et ce qu'on a tendance, ce qui est tendance à ressortir de ces études-là, c'est que le pourcentage de personnes dérangées, si vous voulez, il semblerait que ça se présente à des niveaux sonores plus bas dans le cas d'éoliennes par rapport à d'autres sources de bruit.

4430

PAR LE COMMISSAIRE:

4435

D'accord, merci.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

4440

Par exemple, moi, dans mon cas, je suis un greffé cardiaque, puis c'est pas des farces, je suis vraiment sensible, et mes enfants sont hyperactifs.

4445

À notre chalet, on n'a pas d'électricité, ironiquement, on va être entouré d'éoliennes et on n'a pas d'électricité! Donc la nuit, il faut dormir les fenêtres ouvertes, avec nos enfants. C'est inquiétant pour le sommeil.

4450

Alors en sous-question, en deuxième question, je vais vous citer ce que j'ai pu trouver dans la littérature, puis en fait, je vais vous lire qu'est-ce qui en ressort de l'Académie de la France là-dessus.

"Le bruit est la doléance la plus fréquente. Il est décrit comme lancinant, préoccupant, perpétuel, surprenant parce qu'il est irrégulier en intensité, comporte des sonorités grinçantes et incongrues qui détournent l'attention et perturbent le repos."

4455

On est loin du chant de la grive de Bicknell!

4460

"La survenue inopinée la nuit de ces bruits perturbe le sommeil réveillant brusquement le sujet dès que le vent se lève ou l'empêchant de se rendormir le privant de précieuses heures de sommeil. Les éoliennes ont été rendues responsables d'autres troubles ressentis par les personnes habitant dans leur proximité, et sont moins précis, moins bien décrits et consistent en manifestations subjectives, par exemple les céphalées, la fatigue, sensation d'ébriété passagère, nausées, parfois objectives comme des palpitations cardiaques."

4465

Donc moi, j'ai commencé une revue de littérature sur le sujet, je suis capable de le faire. Si je présente à la Commission une revue de littérature complète sur le sujet, est-ce qu'elle va être tenue en compte pour juger si cette éolienne-là est trop près de ma propriété par exemple?

PAR LE PRÉSIDENT:

4470

On regarde tous les documents qui nous sont déposés.

Si vous avez des choses à déposer, déposez-les. C'est évident qu'on regarde, écoutez, à l'heure actuelle, on a quatre-vingt et quelques documents qui ont été déposés, donc vous pouvez les déposer.

4475

Vous pouvez être assuré que la Commission regarde ça.

PAR M. CHRISTIAN LAFLAMME:

4480

D'accord, parfait. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

4485

Bienvenue. Merci beaucoup.

Nous allons terminer pour ce soir et nous continuerons demain après-midi à treize heures trente (13 h 30).

4490

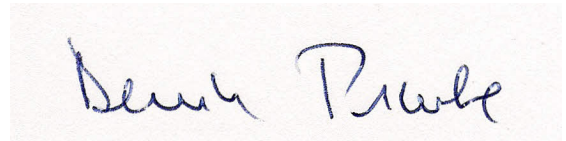
Merci et bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 DÉCEMBRE 2010 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4495

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4500



DENISE PROULX, s.o.